

MAROC

**L'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche
et le développement rural**

Akka Ait El Mekki

Ecole nationale d'Agriculture de Meknes

Cette monographie sur le Maroc a été réalisée pour le CIHEAM, dans une double optique :

- ❖ Premièrement, la réalisation d'un numéro spécial de la revue Options Méditerranéennes (Série B, n°61), paru en mai 2008 et dont la coordination a été assurée par le Pr. Mahmoud Allaya (CIHEAM-IAM Montpellier).

- ❖ Deuxièmement, l'actualisation des analyses par pays membre du CIHEAM afin de mettre à disposition ces monographies sur le site Internet du CIHEAM et son Observatoire des agricultures méditerranéennes.

www.ciheam.org

Les opinions, les données et les faits exposés dans cette monographie sont sous la responsabilité des auteurs et n'engagent ni le CIHEAM, ni ses pays membres.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural au Maroc

Akka Ait El Mekki

Département d'Economie Rurale, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (Maroc)

amekki@enameknes.ac.ma

Pilier de développement dans les zones rurales, le secteur agricole marocain joue un rôle important en matière d'emploi et de croissance économique. Cependant, les données agroclimatiques, la complexité des structures foncières ainsi que le faible niveau global de productivité de l'agriculture représentent un handicap au bon fonctionnement du secteur. Une série de politiques et de réformes a été mise en place, dans le but, entre autres, de lutter contre la pauvreté dans le milieu rural par la promotion d'activités génératrices de revenu, la préservation des ressources naturelles, la promotion de l'emploi et la création de valeur ajoutée, et ce dans une volonté d'ouverture de l'économie marocaine sur le marché mondial. D'autre part, l'industrie agroalimentaire représente une part importante des emplois et de la valeur ajoutée du pays ; c'est un secteur dynamique mais trop atomisé. Le secteur de la pêche quant à lui, devrait pouvoir améliorer ses performances, sans négliger les contraintes de rareté de la ressource.

Mots clés :

Maroc, agriculture, industries agroalimentaires, croissance économique, échanges extérieurs, pêche, politique, développement rural

Introduction

Depuis la révision de sa politique commerciale en 1996, le Maroc a entrepris des réformes de son économie en vue d'améliorer l'efficacité du fonctionnement des secteurs de production. L'objectif principal de ces réformes initiées parfois en collaboration avec des partenaires économiques, qu'ils soient des pays ou des institutions internationales, est de mettre en place une stratégie de développement basée sur la poursuite des programmes de privatisation, l'amélioration des conditions et de l'environnement de l'investissement et l'attribution de mesures incitatives pour moderniser le tissu économique. Parallèlement au Sommet de Doha (2001), le Maroc a réaffirmé son attachement au système commercial multilatéral et à la libéralisation des échanges. Il a en même temps souligné l'importance d'une approche équitable permettant aux pays en développement de profiter des avantages de l'ouverture de l'économie mondiale tout en préservant leur équilibre socio-économique.

Pour le secteur agricole, l'élaboration en 2000 de la Stratégie 2020 de développement rural s'accompagne d'une nouvelle vision qui confirme une fois de plus à l'agriculture son rôle incontestable de pilier de développement dans les zones rurales. Elle est soutenue par une panoplie de projets de développement rural intégré (DRI) mis en place à l'échelle locale et où l'approche participative avec la population cible devient un instrument de grande utilité. Les activités inscrites ensuite dans le cadre de 'l'Initiative Nationale de Développement Humain' (INDH) lancée en 2005 entendent renforcer l'ensemble des programmes initiés pour le développement rural. L'objectif visé est de lutter contre la pauvreté dans

le milieu rural par la promotion des activités génératrices de revenu, la préservation des ressources naturelles, la promotion de l'emploi et la création de valeur ajoutée.

Au niveau du secteur agroindustriel, le programme 'Emergence', mis en place également en 2005 a pour objectif d'insuffler une nouvelle dynamique dans l'économie marocaine à travers la promotion des nouveaux métiers (NTIC, électronique, aéronautique, etc) et des secteurs grands utilisateurs de main d'œuvre tels que l'industrie agroalimentaire et la pêche.

Cependant, il faut noter que l'action des décideurs politiques se heurte à des contraintes structurelles qui nécessitent le choix d'une approche progressive des objectifs à atteindre à long terme. La dépendance envers les conditions climatiques et les problèmes de la sécheresse récurrente, la diversité et la complexité des structures foncières ainsi que le faible niveau global de la productivité sont des facteurs déterminants sur les performances du secteur agricole dont il faudra relever les défis. Ce secteur est passé par plusieurs étapes : période d'intervention massive durant les années 1960 et 1970, ajustements structurels de 1980 à 1995, et depuis ouverture sur le marché mondial. Ce document décrit la situation actuelle en passant en revue l'essentiel des données techniques, économiques et politiques ayant marqué les secteurs agricole et agroalimentaire durant l'année 2006. Il est essentiellement basé sur l'analyse de l'information recueillie auprès des structures administratives concernées.

I – Evolution de l'économie marocaine en 2006 et perspectives

Les principaux indicateurs de l'économie nationale en 2006 montrent des résultats globalement assez performants qui se sont traduits par une croissance réelle du PIB évaluée à 8,1% (tableau 1). Selon le Haut Commissariat au Plan (2007)¹, les parts de l'investissement et de l'épargne nationale ont atteint respectivement 28,7% et 33% du PIB. Le déficit budgétaire est resté relativement faible avec 1,7% du PIB en raison de l'amélioration des recettes fiscales et le compte courant a enregistré un résultat excédentaire pour la sixième année consécutive à 3,8% du PIB. Les réserves de change ont augmenté de près de 14,5% par rapport à l'année 2005 et le taux d'inflation est resté autour de 3,3%, grâce à une politique monétaire appropriée et à la répercussion de l'augmentation des cours mondiaux des produits pétroliers sur le budget de l'Etat.

¹ Haut Commissariat au Plan (2007), Agrégats des Comptes Nationaux 2006, Base 1998. Direction de la Comptabilité Nationale.

Tableau1. Evolution des indicateurs macroéconomiques (2005-2006, millions dirhams, prix courants)

	2005	2006	Variation
PIB au prix courant	522649	575271	10,1
PIB au prix de 2005	522649	564984	8,1
Consommation finale des ménages	295998	319127	7,8
Consommation finale de l'administration	100580	105207	4,6
Formation brute du capital fixe	149054	165301	10,9
Variation de stock	9078	16714	84,1
Exportations de biens et services	165382	189921	14,8
Importations de biens et services	197443	220998	11,9
Taux d'inflation %	170,6	176,2	3,3
Dette publique	327600	330400	0,9
dont dette extérieure	115900	115200	-0,6
Taux de chômage %	11	9,7	-11,8
urbain	18,3	13	-29,0
rural	3,6	3	-16,7

Sources : Haut Commissariat au Plan (2007), Agrégats des Comptes Nationaux 2006 ; Ministère des Finances et de la Privatisation (2007), Rapport sur l'Evolution de l'Economie Marocaine 2006 ; Ministère des Finances et de la Privatisation (2007), Projet de Loi de Finance pour l'Année Budgétaire 2007.

Les performances enregistrées au niveau de la croissance économique s'expliquent en grande partie par l'amélioration de l'activité de certains secteurs clés. En effet, le PIB du secteur agricole a augmenté de 30% grâce à des conditions climatiques très favorables ayant conduit à de très bonnes récoltes notamment au niveau des céréales (92 millions de quintaux, soit 119% de plus par rapport à 2005). De même, l'indice de production a augmenté de 3,7% pour les industries de transformation contre 2,5% en 2005. Une telle reprise se justifie par l'augmentation des importations des biens d'équipement et des biens semi-finis utilisés notamment dans les secteurs des bâtiments et travaux publics (BTP), le transport et les exportations.

D'autres secteurs ont contribué à la consolidation des résultats économiques tels que le secteur touristique qui a maintenu son dynamisme et a généré des recettes en devises évaluées à 53 milliards de dirhams. L'amélioration de 12% des arrivées touristiques par rapport à 2005 est due, entre autres, au regain d'intérêt manifesté par les marocains résidants à l'étranger (MRE) qui ont augmenté leurs transferts au pays de 60% par rapport à 2001 pour atteindre 47,7 milliards de dirhams en 2006. Le secteur des services rendus aux entreprises révèle également un taux de croissance élevé avec une contribution de 14% à la valeur ajoutée globale.

Du côté de la demande intérieure, la consommation des biens et services a enregistré une évolution de près de 8% pour les ménages et de 5% pour les administrations publiques par rapport à 2005. Cette progression est due à l'amélioration de l'emploi et des revenus principalement dans le milieu rural, la maîtrise du taux d'inflation et la baisse des taux d'intérêt. De même, les performances de l'investissement (près de 11% de hausse) ont largement contribué à l'augmentation de cette demande. Une partie des investissements ont été réalisés dans le cadre des accords de partenariat public-privé relatifs aux domaines touristique (aménagement des stations), agricole (location des terres de la Société de Développement Agricole et de Société de Gestion des Terres Agricoles) et industriel (phosphates notamment). Les investissements privés dans le secteur du bâtiment ont contribué à cette amélioration soutenue de la demande intérieure par l'augmentation des ventes du ciment de 10% et la hausse de 22% des crédits bancaires accordés aux projets de construction immobilière.

Quant à la demande extérieure, son bilan s'est amélioré par la hausse des exportations des biens (+11% par rapport à 2005), des services au titre des voyages (+29%) et des autres services surtout ceux de communication, de l'ingénierie et des technologies d'information (31%). Les exportations de biens se sont chiffrées à près de 110,5 milliards de dirhams provenant en grande partie des produits finis (40%) qui ont progressé de 11,4%, des produits semi-finis notamment l'acide phosphorique (29%) et des produits alimentaires (18%), qui ont atteint un peu plus de 20 milliards de dirhams dont près de 50% pour les produits de la pêche et 13% pour les agrumes.

Les importations de biens ont atteint près de 204,5 milliards de dirhams en 2006 avec une augmentation égale à celle des exportations (11%). Les produits finis, les produits semi-finis et les produits énergétiques constituent les principales composantes avec respectivement 41%, 23% et 22% des importations totales de biens. Les augmentations enregistrées pour les deux dernières catégories de produits sont de 17,5% et 12%, ce qui devrait beaucoup plus profiter aux secteurs productifs plutôt qu'à la consommation finale.

La balance commerciale s'est soldée par un déficit de 94 milliards de dirhams, soit une aggravation de 10,5% par rapport à l'année 2005. Cependant, le taux de couverture des importations par les exportations des biens s'est légèrement amélioré en passant de 53,8% en 2005 à 54% en 2006.

En ce qui concerne les services, leur balance a enregistré une amélioration significative de près de 39% avec des recettes atteignant un peu plus de 90 milliards de dirhams. Cette évolution favorable est due notamment à celle des recettes touristiques qui affichent une hausse de 29%. Le rôle joué par les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) s'est davantage renforcé avec une augmentation des sommes transférées de 17% par rapport à l'année 2005 atteignant ainsi 48 milliards de dirhams en 2006, soit 8,3% du PIB national. Les autres postes de la balance des services ont également connu une augmentation notable de 32% consécutive à l'amélioration des tarifs des services de communication, d'ingénierie et des technologies de l'information.

Pour le compte capital et opérations financières, on note une certaine stabilité des recettes tirées des investissements et prêts privés étrangers. Celles-ci ont atteint près de 28 milliards de dirhams, soit un montant presque égal à celui de 2005. Il faut cependant souligner qu'en dehors des recettes issues de la privatisation (6,5 milliards et 4 milliards de dirhams respectivement en 2005 et en 2006), ces investissements et prêts ont augmenté de 10,2%. En même temps, l'encours de la dette extérieure est passé de 69 milliards de dirhams en 2005 (13,2% du PIB) à 64,5 milliards en 2006 (11,2% du PIB), soit une baisse de près de 7%.

Tous ces résultats ont contribué à une amélioration notable de la balance des paiements dont le solde a enregistré un excédent de 24 milliards de dirhams en 2006 contre 1,18 milliards en 2005. Ce solde a porté le montant des réserves en devises à près de 190 milliards de dirhams correspondant à une autonomie d'importation de près de 10 mois pour les biens et services.

Sur le plan des finances publiques, l'année 2006 a connu également de bons résultats ; le déficit budgétaire est estimé à 1,7% du PIB contre 2,8% initialement prévu par la Loi de Finances et 4% en 2005. Ces résultats sont enregistrés en dépit des compensations versées par l'Etat pour soutenir la consommation des produits pétroliers suite au renchérissement des cours mondiaux, d'une part, et celles engendrées par les pensions des départs volontaires de fonctionnaires, d'autre part. Le déficit budgétaire hors recettes de privatisation s'est soldé à près de 2,1% du PIB contre 5,3% en 2005.

En revanche, le taux d'inflation évalué sur la base de l'Indice du Coût de la Vie (ICV) s'est situé à près de 3,3% en 2006 contre 1% en 2005. L'augmentation du niveau général des prix s'explique en grande partie par celle des produits alimentaires dont le taux a atteint 3,9% en 2006 contre 0,5% en 2005, du fait notamment de la hausse des cours mondiaux de ces produits (+ 9,7% en moyenne). Les prix des produits non alimentaires ont aussi augmenté de 2,8% contre 1,5% en 2005.

En ce qui concerne l'emploi, l'activité économique a permis la création de 300 000 postes essentiellement dans les zones urbaines (90%) et en particulier dans les secteurs des services et des BTP. Le taux de chômage a reculé de 11,8% au niveau national pour se situer à 9,7% contre 11% en 2005. En ville, le taux de chômage est passé de 18,4% en 2005 à 15,5% en 2006, ce qui a profité notamment aux jeunes diplômés et aux femmes.

II – Le contexte économique international et ses implications sur l'économie nationale

En 2006, l'économie mondiale a connu une croissance assez forte et répartie d'une façon relativement uniforme entre les différentes régions économiquement avancées. Le produit mondial brut (PMB) a augmenté de 3,8% contre 3,5% en 2005 (Nations Unies, 2007)². Les pays en transition, les pays les moins avancés, et les pays en développement, ont connu des taux de croissance particulièrement élevés avec respectivement 7,2%, 7% et 6,5% contre 3% pour les pays développés. De tels résultats sont principalement dus à une croissance endogène consécutive aux liens commerciaux Sud-Sud où la Chine, l'Inde et la Communauté des Etats Indépendants (CEI) ont joué un rôle essentiel.

La forte demande en produits de base et en produits énergétiques s'est traduite par une hausse significative et soutenue de leurs prix, ce qui a eu des effets bénéfiques sur les économies des pays exportateurs. Les cours du pétrole ont franchi la barre des 75 dollars le baril pour la première fois dans l'histoire et leur moyenne a enregistré une augmentation significative de 20% par rapport à l'année 2005. De même, la hausse nominale des cours mondiaux des produits agricoles a atteint 12% dont notamment celle du sucre (+50%), des blés (30%), du maïs (23%) et du soja (10%) (Banque Mondiale, 2007)³. Les raisons de ce renchérissement sont liées à la forte demande de consommation exprimée par la Chine et l'Inde, l'essor d'utilisation de produits agricoles (maïs et colza notamment) pour la production des bio-carburants et à des conditions climatiques particulièrement défavorables qui ont conduit à la contraction de l'offre.

Ces résultats ont contribué à une hausse des exportations mondiales en volume et en valeur estimée respectivement à 10% et 16%. Si cette situation profite aux pays en développement exportateurs en produits de base et en produits alimentaires, il faut en même temps rappeler qu'elle expose les économies de ces pays aux effets de volatilité des marchés internationaux. De même, certains pays, en Afrique notamment, ont souffert du coût élevé des facteurs de production et de taux d'inflation assez élevés dus à la flambée des prix alimentaires.

Malgré ces changements des données économiques et commerciales du marché mondial, l'effet sur la structure de l'économie marocaine ne s'est pas traduit par de grandes modifications. La contribution des quatre secteurs d'activité intensifs en main d'œuvre, à savoir l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'administration et la sécurité sociale est restée relativement stable dans la croissance économique (Ministère des Finances, 2007)⁴. Cependant, le Maroc étant un importateur net de produits pétroliers et de produits alimentaires, les autorités publiques ont multiplié leurs interventions de soutien à la consommation pour ne pas imputer les hausses des prix des importations au consommateur. Ainsi, au titre de l'année 2006, la Caisse de Compensation a supporté un coût de 11,7 milliards de dirhams consécutif au renchérissement de ces produits sur le marché mondial. La facture énergétique a atteint 7,6 milliards de dirhams, soit près de 65% du volume de compensation. Le reste est affecté au soutien

² Nations Unies (2007), Situation et Perspectives de l'Economie Mondiale, 2007.

³ Banque Mondiale (2007), Perspectives pour l'Economie Mondiale.

⁴ Ministère des Finances et de la Privatisation (2007), Rapport sur l'Evolution de l'Economie Marocaine, Année 2006. Direction du Trésor et des Finances Extérieures. Rabat

des produits alimentaires et plus particulièrement la farine de blé tendre et le sucre.

III – Evolution des agrégats agricoles dans l'économie

Les conditions climatiques de l'année 2006 ont globalement été très satisfaisantes avec une pluviométrie supérieure à la moyenne et une très bonne répartition le long de l'année. Ces conditions ont conduit à la reprise du PIB agricole (PIBA) qui a augmenté de 30% après une chute de 17,6% en 2005 suite aux problèmes de sécheresse (tableau 2). La part du PIBA dans le PIB national s'est alors améliorée d'une manière appréciable en passant de près de 11% à 13%. Il faut remarquer que cette part a été en moyenne de 13% durant la période 2002-06 et que sa tendance globale est plutôt à la baisse.

Tableau 2. Evolution des agrégats agricoles dans l'économie (2002-2006, millions de dirhams, prix courants)

	2002	2003	2004	2005 (1)	2006 (2)	Moyenne 2002-06	Variation en % 2005-06
PIB agricole	59146	68759	68575	56478	73422	65276	30,0
% PIB	13,3	14,4	13,7	10,8	12,8	13,0	18,1
Investissement public agricole	2585	1943	1749	1584	1584	1889	0
% investissement public total	14,5	9,9	9,1	8,3	6,9	9,7	-17,3
Emploi rural (1000 pers.)	4635	4912	5289	5320	5612	5153,6	5,5
% Emploi total	50,5	51,2	53,8	53,7	53,3	52,5	-0,7
Importations agricoles	15149	11430	17806	23891	20715	17798,2	-13,3
% Importations totales	11,6	8,4	11,3	13,0	10,0	10,9	-22,8
Exportations agricoles	19230	17300	17580	20400	21965	19295	7,7
% Exportations totales	22,3	20,6	20,0	20,6	19,7	20,6	-4,3

Sources :

Ministère de l'Agriculture, Bilans des Campagnes agricoles 2002-03, 2004-05 et 2005-06 ; Données Office des Changes 2002-06 ; Données Haut Commissariat au Plan 2002-06.

La dépendance du PIB par rapport à l'agriculture est encore élevée surtout pendant les années de forte production agricole. En effet, pendant l'année 2003, le PIB en termes courants a augmenté de 7% suite à une excellente amélioration du PIBA de 16%. L'année suivante, des conditions moyennes ont conduit à une légère baisse du PIBA de 0,3% mais la croissance du PIB était relativement appréciable avec près de 5%. Ensuite, la sécheresse a sévi dans la plupart des régions productrices du pays, ce qui a engendré une baisse de PIBA de 17,6% en 2005. Cependant, cette baisse n'a pas été trop sentie au niveau du PIB qui a augmenté de 4,5%. Les bonnes récoltes de l'année 2006 ont conduit à une augmentation spectaculaire de 30% pour le PIBA, ce qui a eu un effet certain sur le PIB qui s'est accru de 10% en termes courants et de 8% en termes réels.

En ce qui concerne l'investissement public, le secteur agricole a absorbé en moyenne 10% du budget total d'investissement durant la période 2002-06. Toutefois, une certaine tendance à la baisse est constatée depuis 2002 en conséquence des achèvements de certains projets d'extension des grands périmètres irrigués (Ministère de l'Agriculture, 2007)⁵. L'importance du secteur en matière d'emploi reste incontestable puisque la part des activités rurales, par ailleurs dominées par l'activité agricole, tourne

⁵ Ministère de l'Agriculture (2007), Situation de l'Agriculture Marocaine 2005. Conseil Général du développement Agricole.

autour de 52% de l'emploi national. Les importations et les exportations agricoles contribuent en moyenne pour une part respective de 11% et de 21%. Evidemment, ces taux varient selon les résultats des campagnes agricoles avec une bonne illustration en 2006 où les importations ont diminué de 13% alors que les exportations ont augmenté de près de 8%.

Tous ces résultats traduisent la sensibilité politique du secteur agricole. Le rôle joué par ce secteur en matière d'emploi et de croissance économique est pris en considération par l'Etat dans tous ses engagements d'ouverture au marché mondial. Cette attention est d'autant plus nécessaire que les données agro-climatiques et structurelles de l'agriculture pour une exploitation optimale des ressources productives et constituent souvent un handicap.

IV – Productions, consommation et échanges extérieurs agroalimentaires

1. Les productions agricoles

Les conditions climatiques de la campagne agricole 2005-06 sont considérées globalement bonnes pour la plupart des régions de production. La pluviométrie moyenne a enregistré un cumul national de 375 mm contre 357 mm en année normale (moyenne sur 30 ans). Les plus importantes régions de l'agriculture pluviale représentées par les plaines du Saïs, Chaouia, Haouz, Doukkala et Tadla ont profité d'un excédent pluviométrique variant entre 9% et 11% par rapport à la moyenne normale. Les zones irriguées ont également enregistré de bons résultats avec des apports d'eau relevés au niveau des barrages à usage agricole estimés à un peu plus de 6 milliards de m³, soit 65% de plus que l'année précédente. Les effets sur le niveau de production céréalière - qui constitue le meilleur indicateur des performances du secteur agricole - ont été très favorables avec des emblavements records. Il en est de même pour les autres productions (exception pour les cultures industrielles) qui ont aussi enregistré des résultats satisfaisants dans l'ensemble.

A. Les productions végétales

Les céréales constituent de loin la principale culture végétale dans le système de production agricole du pays. Elles occupent annuellement près de 60% de la SAU soit une superficie qui tourne autour de 5 millions d'hectares. Pendant la campagne 2005-06, la superficie emblavée est de 5,3 millions d'hectares avec une hausse de 6% par rapport à la campagne précédente et de 4% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. L'orge demeure la céréale la plus cultivée malgré des superficies stables autour de 2,2 millions d'hectares, soit l'équivalent de 41,5% de la superficie céréalière. Elle est suivie du blé tendre (37,7%) puis du blé dur, dont la superficie a dépassé 1 million d'hectares pour la première fois depuis la campagne 2000-01, avec 20,7% de la superficie emblavée en céréales.

Les conditions climatiques et plus précisément l'importance et la répartition de la pluviométrie constituent le facteur déterminant de la production céréalière. En 2006, cette production est estimée à près de 9,2 millions de tonnes, soit respectivement 97,4% et 50% de plus que celle de la campagne 2004-05 et de la moyenne des cinq dernières années respectivement (tableau 3). Elle est principalement marquée par celle du blé tendre dont la production s'est nettement améliorée depuis le début des années 80 en raison notamment de l'extension des superficies. En effet, le blé tendre a contribué pour 48,7% de la production totale en 2006 avec une hausse de 101% par rapport à l'année précédente et de près de 550% par rapport à l'année 1994-95. La production de l'orge est également importante avec une part de 28,5% de la production totale et une augmentation de 130% par rapport à la campagne 2004-05. Le blé dur a aussi enregistré une hausse significative respective de 123% et 54% par rapport à la production de la

campagne 2004-05 et celle de la moyenne des cinq dernières années. Avec 2,1 millions de tonnes, sa contribution a atteint 22,8% de la production céréalière en 2006.

Tableau 3. Evolution de la production des principales cultures (1994-95 et 2004-2006 ; 1000 T)

Culture	1994-95	2003-04	2004-05	2005-06	Variation en %	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(3)-(4)	(1)-(4)
Céréales	1749	8524	4641	9160	97,4	423,8
Blé dur	439	2025	940	2100	123,4	378,7
Blé tendre	652	3515	2100	4230	101,4	548,8
Orge	608	2760	1100	2530	130,0	316,3
Maïs	51	224	501	300	-40,1	494,1
Légumineuses	245	241	148,7	332,2	123,4	35,6
Cultures Industrielles	3769,6	4073	3993	3582	-10,3	-5,0
Betterave à sucre	2719	3166	3189	2552	-20,0	-6,1
Canne à sucre	1031	872	786	997	26,8	-3,3
Tournesol	19,6	35	18	33	83,3	68,4
Cultures Maraîchères	3418	6959	6272	7251	15,6	112,1
Primeurs	737	1353	1297	1445	11,4	96,1
Tomate	375	660	627	696	11,0	85,6
Pomme de terre	148	155	130	133	2,3	-10,1
Autres	214	538	540	616	14,1	187,9
Saison	2565	5345	4665	5560	19,2	116,8
Tomate	295	305	318	332	4,4	12,5
Pomme de terre	690	1325	1348	1436	6,5	108,1
Oignons	367	878	716	882	23,2	140,3
Melon-Pastèque	612	1250	966	1269	31,4	107,4
Autres	601	1587	1317	1641	24,6	173,0
Agro-industrie	116	261	310	246	-20,6	112,1
Tomate	106	248	260	217	-16,5	104,7
Autres	10	13	50	29	-42,0	190,0
Arboriculture Fruitière	2443,2	3013,9	3200	3543	10,7	45,0
Agrumes	997	1137	1320	1265	-4,2	26,9
Olivier	450	500	500	750	50,0	66,7
Vigne	173,8	315	335	356	6,3	104,8
Rosacées (sauf amandier)	503,4	665	614	735	19,7	46,0
Amandier*	9,4	10	17	17	0,0	80,9
Dattier	97,6	69	64	55	-14,1	-43,6
Figuier	67	60	83	87	4,8	29,9
Grenadier	45	52	58	56	-3,4	24,4
Noyer*	1,7	1,5	7	3	-57,1	76,5
Bananier	90,4	189	189	203	7,4	124,6
Avocatier	7,8	15,4	13	16	23,1	105,1
Cultures Florales	5,4	2,7	2,7	2,8	3,7	-48,1

(*) Fruits décortiqués

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Bilans des Campagnes Agricoles 1994-95, 2003-04, 2004-05 et 2005-06.

Le rendement moyen atteint 16,7 quintaux à l'hectare, soit un peu plus que le double de celui enregistré en 2005. Le blé dur semble avoir particulièrement bien profité des conditions climatiques favorables de la

campagne 2005-06. En effet, le rendement moyen de cette culture a atteint près 19,6 qx/ha, soit une augmentation de 47% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Celui du blé tendre a également enregistré une augmentation remarquable de 42% pour atteindre 20,8 qx/ha. Le rendement de l'orge reste assez faible avec 11,6 qx/ha malgré une augmentation de 37% par rapport à la période 2000-05.

En ce qui concerne les **légumineuses alimentaires**, leur superficie a enregistré une hausse de 6% par rapport à la campagne précédente pour atteindre 371 100 hectares. La fève y a occupé le premier rang avec 45,6% suivie des pois chiches (19,6%), des lentilles (13,5%) et des petits pois (9,6%). La production totale est estimée à 332 000 tonnes, soit 74% de plus que la moyenne des cinq dernières années. Il faut toutefois rappeler que la production en légumineuses est restée relativement stable durant les 10 dernières années autour de 250 000 T avec des niveaux plus élevés durant les années de bonne pluviométrie.

Pour les **productions sucrières**, les emblavements en culture de betterave tournent autour de 60 000 ha durant les dix dernières années. En 2005-06, la superficie a été relativement limitée pour deux principales raisons dont la première est relative aux conditions climatiques défavorables qui ont sévi en début de campagne. En effet, l'abondance des pluies en période des semis notamment dans la région du Gharb s'est répercutée d'une manière négative sur les possibilités d'accès au terrain. La deuxième raison est relative au refus et à la réticence de certains agriculteurs du périmètre du Tadla à pratiquer la culture de betterave sous les conditions de valorisation définies par les usines sucrières. En conséquence, la superficie cultivée en betterave n'a atteint que 51 000 ha à l'échelle nationale, soit une chute de 22% par rapport à la précédente campagne.

Contrairement à la chute des superficies, les rendements obtenus ont augmenté de près de 15% pour atteindre 54 T/ha au lieu de 47 T/ha l'année d'avant et 50 T/ha en moyenne depuis la campagne 2004-05. Avec ce rendement et compte tenu de la superficie effectivement récoltée (49.700 ha), la production totale a atteint 2,6 millions de tonnes contre 3,2 millions de tonnes en 2004-05, soit une baisse de près de 19%.

En ce qui concerne la canne à sucre, sa superficie totale atteint en moyenne 18 000 ha annuellement. Elle a reculé de 4,3% pour se situer à 16 500 ha contre 17 200 ha en 2005. Le rendement moyen enregistré s'est élevé à 69,5 T/ha permettant de récolter près de 997 000 T. La bonne performance du rendement a engendré une augmentation de la production de 26% de plus que 2005, ce qui a compensé la baisse notée au niveau de la betterave.

Pour les cultures oléagineuses, il faudra distinguer entre la production oléicole et celle des graines oléagineuses. Depuis 1995, la superficie couverte par l'olivier s'est étendue en moyenne de 10 000 ha pour atteindre 600 000 ha pendant la campagne 2005-06. Cette extension est essentiellement due à l'intervention du Fonds de Développement Agricole (FDA) pour la subvention des plants d'oliviers de différentes variétés à un taux de 80% du prix d'achat. La production est estimée à 750 000 T, soit 50% de plus que celle de l'année précédente et de près de 67% par rapport à 2005. Elle a permis d'obtenir près de 75 000 T d'huile et 90 000 T d'olives de table enregistrant ainsi une hausse respective de 50% et 15% par rapport à la campagne 2004-05.

D'autre part, les superficies de tournesol enregistrent des niveaux variables selon les conditions climatiques et surtout les pluies printanières. Durant les dix dernières années, elles ont atteint un maximum de 118 000 ha en 1997 permettant la récolte de 85 000 T et un minimum en 2006 de 29 000 ha avec une production de 28 300 T. En 2005-06, les conditions favorables à l'installation des cultures automnales (céréales notamment) en début de campagne ont largement contribué à la réduction des superficies des cultures printanières dont le tournesol. Les rendements moyens restent globalement faibles et ne dépassent guère 6 qx/ha depuis la campagne 1994-95.

La superficie moyenne réservée aux **cultures légumières** s'élève à près de 250 000 ha durant les dix dernières années. Elle a atteint 269 500 ha en 2005-06, ce qui représente une hausse de 5% par rapport à celle de l'année 2004-05. La pomme de terre, l'oignon et la tomate constituent les principales espèces avec respectivement près de 60 100 ha, 29 200 ha et 16 730 ha. La production maraîchère totale, profitant d'une bonne année pluviométrique, a atteint près de 7,2 millions de tonnes en 2006, soit une augmentation de 15% par rapport à la campagne précédente. Près de 76,5% de cette production correspond aux cultures de saison alors que le reste concerne les cultures de primeurs (20%) et les cultures destinées à l'agro-industrie (3,5%).

Les productions de saison ont couvert près de 234 000 ha contre 222 000 ha la campagne précédente. Elles concernent une large gamme d'espèces légumières dominées par la pomme de terre avec 25,7% de la production totale suivie par le melon et pastèque (23,5%), l'oignon (15,5%), la carotte et navet (7,7%), la tomate (6%) et les légumineuses en vert (5%).

Les **primeurs** sont principalement représentés par la tomate avec 20% de la superficie totale et 48% de la production. D'autres cultures sont en nette progression, à savoir le haricot vert, le poivron et la courgette essentiellement destinés à l'exportation. Les productions transformées sont dominées par la tomate et le piment doux (Niora) qui ont contribué pour près de 88% et de 11,7% de la production totale.

La superficie **arboricole** s'étend sur près d'un million d'hectares soit un peu plus de 11% de la SAU totale du pays. Elle a augmenté en moyenne de près de 20 000 ha chaque année entre 1995 et 2006. L'olivier est l'espèce la plus dominante puisqu'il couvre près de 57% de la superficie arboricole (600 000 ha). La superficie occupée par l'amandier vient en seconde position avec 143 000 ha suivie des agrumes avec près de 80 000 ha. Le secteur viticole de cuve et de table couvre près de 50 000 ha alors que la superficie occupée par les rosacées à noyau (autres que l'amandier) et à pépin s'élève à 58 400 ha.

Le niveau des productions fruitières varie d'une année à l'autre selon les conditions climatiques et d'une espèce à l'autre selon la conduite technique et la sensibilité au phénomène de l'alternance. Les productions irriguées telles que les agrumes, les rosacées à pépin, le prunier et l'abricotier enregistrent une certaine régularité de la production. Au contraire l'olivier, l'amandier ainsi que la vigne qui sont des cultures principalement conduites en zones pluviales montrent des niveaux variables de production difficilement maîtrisables par le producteur.

Pour les agrumes, la production totale a enregistré une baisse de 4% pour se situer autour de 1 265 000 T au lieu de 1 320 000 T durant la campagne 2004-05. Cette baisse est principalement due à celle de la production obtenue dans la région du Souss Massa avec 15% de moins que l'année précédente et a concerné surtout les oranges.

Durant la campagne 2005-06, la production des rosacées fruitières a atteint 735 000 T avec une augmentation estimée à près de 19,7% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est essentiellement due à celle de la production des prunes (33%), des pêches et nectarines (31%), des abricots (24%) et de la pomme (21%). La production de l'amandier est restée en stagnation autour de 17 000 T d'amandes décortiquées.

En ce qui concerne la vigne, la production totale a marqué une hausse de 6,3% par rapport à l'année 2004-05. Le tonnage récolté s'est élevé à 356 000 T dont 73% de raisin de table et 27% de raisin de cuve. Certes les conditions climatiques ont largement contribué à la hausse de la production enregistrée mais il faut noter également l'amélioration du processus de production adopté par les viticulteurs. En effet, une grande partie de ceux-ci ont fourni de grands efforts en matière de conduite de culture en ayant recours notamment à l'irrigation localisée et à une bonne utilisation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires (Ministère de l'Agriculture, 2007)⁶.

⁶ Ministère de l'Agriculture (2007), Bilan des Productions Végétales. Campagne 2005-06. Direction de la Production Végétale.

B. Les productions animales

Le tableau 4 donne l'évolution des principales productions animales en 2006. Les productions de **viandes rouges** se chiffrent à 392 000 T enregistrant ainsi une légère baisse de 2,2% par rapport à l'année 2005. Cette baisse serait due à la reconstitution du cheptel suite aux bonnes conditions climatiques de l'année 2006. Pour la période 2004-06, la viande bovine occupe en moyenne 44% contre 31% et 6% respectivement pour la viande ovine et la viande caprine. Le reste concerne les abats et les viandes équinées et camelines.

Tableau 4. Evolution des productions animales (2004-2006)

Produit	1985	1995	2005	2006	Variation (%)		
					1985-06	1995-06	2005-06
Viandes rouges (1000T)	346	297	401	392	13,3	32,0	-2,2
Bovins	148	109	178	174	17,6	59,6	-2,2
Ovins	114	104	125	120	5,3	15,4	-4,0
caprins	23	20	23	22	-4,3	10,0	-4,3
Autres	61	64	75	76	24,6	18,8	1,3
Viandes blanches (1000T)	135	180	360	385	185,2	113,9	6,9
Lait (millions L)	546	830	1410	1420	160,1	71,1	0,7
Œufs (millions unités)	1078	2565	3300	3000	178,3	17,0	-9,1

Source : Direction d'Elevage (2007), *Elevage en Chiffres 2006*.

Par rapport aux années 1985 et 1995, la production de viande rouge a augmenté respectivement de 13% et 32%. Ce sont les viandes bovines qui enregistrent la progression la plus importante avec un taux de près de 60% en 2006 par rapport à 1995, suivies des viandes ovines avec un taux de 15,4%. Selon Chafai (2004)⁷, cet accroissement est consécutif en grande partie à l'amélioration du poids moyen des carcasses qui est passé pour les bovins de 112 kg au début des années 1980 à près de 160 kg en 2004 et pour les ovins de 11 kg à 14 kg respectivement.

La production en **viandes blanches** est en nette progression avec un rythme soutenu remarqué depuis le début des années 1990 en raison du développement rapide de l'élevage avicole industriel. En 2006, cette production a augmenté de 185% par rapport à 1985 et de 114% par rapport à 1995 pour se situer autour de 385 000 T dont la production traditionnelle ne constitue que 13%. L'élevage avicole a également permis de produire près de 3 milliards d'œufs. Cette quantité est en stagnation relative depuis le début des années 2000 en raison vraisemblablement de la saturation de la demande du marché. En effet, la production totale a enregistré un accroissement de 178% par rapport à 1985 et de 17% seulement par rapport à 1995.

La **production laitière** est estimée à près de 1,42 milliards de litres essentiellement obtenue dans les périmètres irrigués du pays. Elle enregistre une augmentation relativement faible par rapport à l'année 2005 mais très significative par rapport à l'année 1985 (160%) et 1995 (71%). Ces performances sont dues en grande partie aux efforts entrepris pour l'amélioration de la production laitière dans le cadre du Plan Laitier lancé par le Ministère de l'Agriculture depuis 1975. Il faut cependant rappeler que malgré ces efforts, le niveau de production initialement projeté à 2 milliards de litres pour l'année 2000 n'a pas été

⁷ Chafai H. (2004), *Bovins Maigres et Finis : Production et Marché au Maroc*. Association Nationale des Producteurs de Viandes Rouges, Rabat.

atteint. Les faibles performances du cheptel, l'irrégularité des conditions climatiques et les problèmes d'organisation professionnelle constituent les principales contraintes (Ait El Mekki, 2007)⁸.

2. Les industries agroalimentaires

Le secteur manufacturier jouit d'une grande importance dans la structure économique du pays. En 2005, l'industrie a contribué pour 15,5% du PIB, en première position par rapport aux services rendus aux entreprises (12,5%), le commerce (11%) et l'agriculture (11%) (Ministère des Finances, 2007)⁹. Les petites et moyennes industries (PMI) représentent 93% de l'effectif total et réalisent 36% de la production industrielle totale. Elles dégagent 29% du PIB, participent à près de 26% des exportations et emploient 45% de l'effectif global du secteur industriel.

Durant les années 2002-05, l'industrie agroalimentaire (IAA) se place entre le premier et le deuxième rang en ce qui concerne ses contributions au PIB industriel, ce qui renforce la vocation agricole du pays. En effet, la part des IAA dans la valeur ajoutée industrielle varie entre 30% et 36% selon les années. Avec le secteur de la chimie et de la parachimie, elles totalisent annuellement les deux tiers de cette valeur ajoutée.

Le secteur des IAA est en majorité axé sur le marché intérieur avec l'écoulement de près de 80% de la production totale, le reste étant exporté. Les produits livrés sur le marché intérieur correspondent aux biens de substitution aux importations tels que les farines, les huiles de graines, le sucre et le lait alors que l'exportation concerne surtout les produits de la pêche et les conserves de légumes et fruits.

A. Importance économique des IAA

En 2005, le secteur agro-industriel compte près de 1 963 entreprises qui ont contribué pour 36,5% de la valeur ajoutée totale du secteur industriel et près de 5% du PIB national en employant près de 86 000 personnes (Tableau 5). Pour la même année, les investissements dans ce secteur sont estimés à un peu plus de 2,9 milliards de dirhams soit près de 22,5% de l'investissement industriel total (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2006)¹⁰. La production agro-industrielle occupe 29,5% de l'industrie de transformation et permet de satisfaire les besoins du pays en produits alimentaires transformés à des taux variants entre 70% et 100%. La valeur des exportations de produits alimentaires atteint 19% de celle des exportations industrielles. Sans tenir compte du secteur informel, par ailleurs d'une importance non négligeable, l'agro-industrie joue donc un rôle moteur en matière de promotion de l'activité de transformation.

⁸ Ait El Mekki A. (2007), La Filière lait et Produits Laitiers au Maroc. Mediterra, Identité et Qualité des Produits Alimentaires Méditerranéens. Les Presses Sciences Po.

⁹ Ministère des Finances et de la Privatisation (2007), Rapport sur l'Evolution de l'Economie Marocaine, Année 2006. Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

¹⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie (2006), Les Industries de Transformation. Edition 2006.

Tableau 5. Evolution des grandeurs économiques des Industries de transformation (IT) et des IAA (2005)

	2005		IAA/IT en %	Variation en % 2004-05		Variation en % 1995-2005	
	Valeur IAA	Valeur IT		IAA	IT	IAA	IT
	Nombre entreprises	1963		7752	25,3	-2	-3
Exportation (millions dh)	10335	54764	18,9	1	5	68,5	68,1
Production (millions dh)	61732	209559	29,5	4	12	36,5	61,2
Investissement (millions dh)	2924	13079	22,4	8	12	39,2	66,4
Valeur ajoutée (millions dh)	24530	67131	36,5	36	18	59,0	53,6
Effectif main d'œuvre	85578	473866	18,1	-22	-6	-15,4	4,5

Sources : Ministère du Commerce, de l'industrie et de l'Artisanat (1996), *Les Industries de Transformation, Exercice 1995* ; Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Mise à Niveau de l'Economie (2006), *Les Industries de Transformation, Exercice 2005*.

L'analyse de l'évolution des données relatives aux IAA entre 2005 et 1995 présente de bons résultats sauf pour l'emploi total. En effet, le nombre d'entreprises a augmenté de près de 22%, ce qui a permis une hausse de la production de 36,5%. Avec l'accroissement de 39% des investissements, les performances économiques des IAA se sont traduites par une amélioration des exportations de 68,5% et de 59% de la valeur ajoutée.

L'origine de l'amélioration de la valeur ajoutée serait essentiellement due à la mécanisation des procédés de transformation puisque l'effectif de la main d'œuvre employée a diminué de près de 15,5% pour la période considérée.

L'analyse de la structure globale des IAA, montre la part importante des petites et moyennes industries qui représentent jusqu'à 95% du total des entreprises agroalimentaires mais qui ne réalisent que 28 % de la valeur ajoutée du secteur. L'évolution des grandeurs entre 2002 et 2005 met en évidence des performances relativement meilleures pour les IAA par rapport à l'industrie manufacturière dans son ensemble notamment en ce qui concerne la valeur ajoutée.

B. Performances des branches agroalimentaires

Le tableau 6 présente les grandeurs économiques des différentes branches de l'industrie agroalimentaire. Les entreprises les plus nombreuses font partie du sous secteur de transformation du grain qui constituent 65% de l'effectif total¹¹. Leur contribution à la valeur ajoutée des IAA reste cependant faible et ne dépasse pas 10% pour l'année 2005. L'industrie du tabac, gérée en monopole, dégage la plus grande part de la valeur ajoutée agroalimentaire avec une part de 47%, soit près de 11,6 milliards de dirhams. L'industrie des boissons, l'industrie laitière et l'industrie du poisson présentent une contribution à cette valeur ajoutée comprise entre 7% et 12%. Les autres branches telles que les corps gras, les fruits et légumes transformés et l'industrie des viandes montrent des parts moins importantes ne dépassant pas 5,5%.

¹¹ Ce sous-secteur est composé de la branche de transformation des céréales, amidonnerie et fabrication d'aliments pour animaux et la branche de fabrication de farines et gruaux.

Tableau 6. Importance des branches de l'Industrie Agroalimentaire (en pourcentage, 2005)

Branche	Effectif	Production	Investiss.	Exportations	Valeur ajoutée	Emploi total
Industrie des viandes	2,3	1,3	3,4	0,3	0,5	2,2
Industrie du poisson	9,6	11,2	5,8	25,0	6,7	29,8
Industrie fruits et légumes	5,1	3,6	4,1	7,1	2,0	7,4
Industrie des corps gras	8,5	12,6	7,3	4,9	4,0	6,2
Industrie laitière	3,5	14,2	20,7	2,7	8,2	12,7
Travail du grain*	65,1	29,1	15,4	1,4	10,0	24,1
Industrie des boissons	1,6	8,4	11,9	0,8	11,8	6,6
Industrie du tabac	0,2	8,0	6,4	56,8	47,2	1,9
Autres industries	4,3	11,7	25,0	0,8	9,6	9,0
Total	100	100	100	100	100	100

(*) Ce sous-secteur comprend la branche de transformation des céréales, amidonnerie et fabrication d'aliments pour animaux et la branche de fabrication des farines et gruaux.

Source : Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Mise à Niveau de l'Economie (2006), *Les Industries de Transformation Edition 2006*.

En ce qui concerne les exportations, ce sont les industries du tabac, du poisson et des fruits et légumes transformés qui génèrent l'essentiel des revenus de la balance commerciale avec près de 90% des exportations agroalimentaires. L'industrie du tabac constitue toutefois la branche la plus importante avec près de 57% de ces exportations en 2005. Le caractère dominant des trois branches est sans doute appelé à se renforcer avec l'ouverture progressive de l'économie marocaine que ce soit dans le cadre d'accords bilatéraux (UE, Etats-Unis notamment) que multilatéraux entre le Maroc et ses partenaires commerciaux membres de l'Organisation Mondiale du Commerce.

3. Les consommations alimentaires

La dernière enquête menée à l'échelle nationale sur la consommation et les dépenses des ménages remonte à l'année 2001 (Direction de la Statistique, 2002)¹². Puisque le modèle de consommation ne peut pas changer d'une manière significative en une année de différence, il est plutôt intéressant de comparer les résultats obtenus par la Direction de la Statistique et ceux des estimations de l'année 2006 pour les principaux produits agroalimentaires (céréales, huiles végétales, sucre, viandes rouges, viandes blanches, produits laitiers, fruits et légumes).

Le tableau 7 montre que les quantités consommées de ces produits ont toutes augmenté sauf pour les viandes rouges. En effet, la demande totale en produits céréaliers (hors céréales destinées à l'alimentation du bétail) est passée de 185 kg/personne/an en 2001 à près de 197 kg en 2006, soit une hausse de 6,2%. Elle est principalement due à une progression de la consommation aussi bien du blé tendre que du blé dur. La demande totale annuelle en **huiles végétales** est passée respectivement de 17 kg/personne à près de 18 kg/personne enregistrant ainsi une augmentation estimée à près de 6%. En plus des effets de prix et de revenus, une certaine tendance à la consommation accrue des huiles de graine s'est manifestée depuis le début des années 1970 en raison de la politique des subventions à la consommation de ces produits avant leur libéralisation en 2000. L'urbanisation croissante et le changement des habitudes alimentaires constituent également des causes de modification de la

¹² Direction de la Statistique (2002), Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000-2001, Haut Commissariat au Plan.

demande. Le recours aux importations d'huiles de graines brutes est indispensable compte tenu de la faiblesse du taux de couverture des besoins des consommateurs qui ne dépasse pas 20% en moyenne.

Tableau 7. Evolution de la consommation des principaux produits agroalimentaires (2001 et 2006, kg/personne/an)

	2001	2006	Variation en % 2001-06
Céréales	185,2	196,7	6,20
Huiles végétales	17,02	18,0	5,76
Sucre	25	33,2	32,96
Viandes rouges	10,54	10,5	-0,66
Viandes blanches	7,16	11,3	57,84
Lait	37,75	48,2	27,67
Fruits frais et secs	39	50,1	28,36
Légumes frais et secs	138	160,5	16,28

Sources : Données de la Statistique (2007) ; Données du Ministère de l'Agriculture (2007).

La consommation individuelle du **sucre** se situe autour de 33 Kg par an en 2006 contre 25 kg en 2001, ce qui dépasse dans tous les cas la moyenne mondiale évaluée à 20 kg/personne/an. Elle se fait principalement sous forme de pain de sucre (40%) mais le sucre granulé dont le prix est actuellement de 20% moins cher est de plus en plus préféré. La progression de la consommation du sucre en général est certainement due au maintien de la subvention sur ce produit et à l'évolution des habitudes alimentaires du consommateur marocain consécutive au développement remarquable des industries de confiserie, de pâtisserie et de boissons sucrées.

Pour **les produits laitiers** et en dépit de son amélioration entre 2001 et 2006, la consommation reste relativement faible avec près de 48 équivalents litres de lait par personne et par an contre 90 litres recommandés pour la ration nutritionnelle normale. Les quantités consommées dans le milieu urbain sont généralement plus importantes avec une moyenne qui se situe autour de 55 équivalents litres par personne. Les principaux facteurs qui influencent la demande en lait sont la croissance urbaine et le pouvoir d'achat des consommateurs.

En ce qui concerne **les viandes**, la quantité consommée par individu a connu une progression assez appréciable entre 2001 et 2006 en passant de 17,7 kg à près de 22 kg. Cette augmentation est principalement due à une hausse de 24% de la consommation des viandes blanches pour des raisons de compétitivité-prix très avantageuse au consommateur moyen. D'ailleurs, la production de ce type de viande a augmenté de 32,2% grâce au maintien des investissements privés dans le secteur avicole industriel et une meilleure maîtrise des coûts (Ait El Mekki et al, 2006)¹³.

Pour **les fruits et légumes**, la consommation a connu un taux d'augmentation soutenu entre 2001 et 2006 estimé à 28% pour les fruits et 16% pour les légumes. En 2006, la quantité totale consommée en ces produits atteint près de 210 kg par individu et par an dont 76% sous forme de légumes. Les principaux légumes concernés sont la pomme de terre, l'oignon et la tomate alors que les agrumes, la pomme, la banane et les légumes fruits (melon et pastèque) constituent l'essentiel des fruits consommés.

¹³ Ait El Mekki A. , S. Jaafari & W. Tyner (2006), Economic Competitiveness of the Meat Sub-Sector in Morocco: The Case of Beef and Poultry. Paper Presented at the Ninth Annual Conference on Global Economic Analysis, GTAP/UNECA, Addis Ababa, Ethiopia, June 15-17, 2006.

Nonobstant les disparités pouvant exister entre les classes de revenu, l'évolution constatée au niveau du profil de consommation peut se justifier par l'amélioration du niveau de vie des ménages et par l'évolution de leurs préférences vers le modèle de consommation occidental. Ces modifications auraient tendance à se faire au profit des viandes blanches, des fruits et légumes et des produits laitiers alors que la demande en céréales et en huiles végétales pourrait régresser dans l'avenir¹⁴. De telles données pourraient poser certaines questions sur les possibilités d'ajustement de l'offre aussi bien par les systèmes de production du pays que par le recours aux importations avec l'ouverture de l'économie.

4. Les échanges extérieurs et les taux d'auto-provisionnement

En 2006, les échanges extérieurs du Maroc en produits se sont chiffrés à près de 318,7 milliards de dirhams contre 283,6 Milliards en 2005, soit une augmentation de 12,35% (Tableau 8)¹⁵. Les importations et les exportations ont atteint respectivement près de 207 milliards et 111,7 milliards de dirhams, ce qui signifie un taux de couverture global de près de 54%. De 2005 à 2006 les exportations se sont améliorées d'un peu plus de 12,5% contre un taux d'augmentation de 12,3% pour les importations mais le déficit commercial s'est aggravé de 12% en raison de l'importance du volume des importations. Ce résultat est surtout lié à la hausse enregistrée au niveau des importations des produits semi-finis, des biens d'équipement et des produits énergétiques (Office des Changes, 2007)¹⁶. D'ailleurs, à eux seuls, ces trois groupes de produits ont constitué 67% des importations totales en 2006 contre 64,5% en 2005. Les exportations ont été marquées par l'augmentation de la part des produits semi-finis et des produits finis de consommation et des produits alimentaires.

¹⁴ Le maintien de la subvention à la consommation du sucre crée une distorsion de marché qui ne permet pas d'approcher les préférences réelles des consommateurs.

¹⁵ Pour la première fois, ces échanges ont intégré en 2005 les transactions commerciales réalisées par les opérateurs de la Zone Franche de Tanger avec le reste du monde.

¹⁶ Office des Changes (2007), Balance Commerciale 2006.

Tableau 8. Echanges extérieurs globaux, agricoles et alimentaires (Millions de dirhams, 2004-2006)

	2004	2005 (1)	2006 (2)	Moyenne
Echanges globaux				
Importations	157912,2	184379,6	206997,3	183096,4
Exportations	87896,5	99265,2	111688,5	99616,7
Balance commerciale globale	-70015,7	-85114,4	-95308,8	-83479,6
Taux de couverture %	55,66	53,84	53,96	54,5
Echanges agricoles				
Importations	17806	23891	20715	20804,0
Exportations	9737	11201	12445	11127,7
Balance commerciale agricole	-8069	-12690	-8270	-9676,3
Taux de couverture %	54,68	46,88	60,08	53,9
Echanges alimentaires				
Importations	13147	16575	16564	15428,7
Exportations	7930	9180	10935	9348,3
Balance commerciale alimentaire	-5217	-7395	-5629	-6080,3
Taux de couverture %	60,32	55,38	66,02	60,6
Part des échanges agricoles %				
Import agricoles/Import globales	11,28	12,96	10,01	11,4
Export Agricoles/Export globales	11,08	11,28	11,14	11,2
Part des échanges alimentaires %				
Import alimentaires/Import globales	8,33	8,99	8,00	8,4
Export alimentaires/Export globales	9,02	9,25	9,79	9,4

Sources : Ministère de l'Agriculture, Bilans des campagnes 2004-05 et 2005-06 ; Office des Changes, Balances commerciales de 2004, 2005 et 2006.

L'UE constitue le principal partenaire commercial du Maroc avec un peu moins de 60% de la valeur des transactions en 2006. Elle est en même temps la première destination des exportations et la principale origine des importations marocaines pour respectivement 72% et 52,4% de la valeur des produits. La France et l'Espagne se placent au premier rang avec respectivement de 21,1% et 14,7% du total des échanges commerciaux. Les pays de l'Asie ont également une importance considérable puisque leur part s'élève à 18,2%, suivie par celle de l'Amérique (8%), et enfin de l'Afrique (5,3%).

La balance commerciale agricole qui englobe les produits alimentaires et non alimentaires a enregistré un total de transactions évalué à 42,6 milliards de dirhams en 2006, soit 13,4% de l'ensemble des échanges pour la même année contre 15,6% l'année d'avant. Le taux de couverture des importations agricoles a atteint 106% contre près de 85,6% en 2005. L'amélioration de ce taux est consécutive à une augmentation des exportations agricoles de près de 8% couplé au recul de 13,3% des importations.

Les bonnes conditions climatiques qui ont prévalu durant la campagne 2005-06 ont joué un rôle important au niveau de la structure du bilan commercial agricole et tout particulièrement pour les principaux produits alimentaires. En effet, les importations des céréales ont diminué de près de 32% en volume pour se limiter à près de 3,5 millions de tonnes en 2006 contre 5,1 millions de tonnes en 2005 (tableau 9). L'impact sur la valeur CAF des importations de ce produit s'est traduit par un recul de 28%. Il en est de même pour les graines oléagineuses qui ont enregistré des taux de baisse respectifs de près de 12% et de 20%. En revanche, la quantité des importations de sucre a augmenté de 7,2% en raison de la mauvaise récolte consécutive à la chute des taux d'emblavement en betterave sucrière. Leur facture a augmenté de près de 72,5% dont la majeure partie est due au renchérissement des cours du sucre sur le marché mondial. Les importations des huiles végétales brutes ont aussi augmenté de 17,4% en volume

pour répondre aux besoins de la population pour ce produit dont le taux d'auto-provisionnement ne dépasse pas 15%.

Tableau 9. Echanges des principaux produits agroalimentaires

Produit	2005		2006		Variation en %	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Importations						
Céréales	5081,6	7406,6	3467,3	5322,6	-31,8	-28,1
Sucre	614,5	1330,5	658,9	2297,1	7,2	72,6
Huiles végétales brutes	373,4	1800,2	438,2	2144	17,4	19,1
Graines oléagineuses	608,6	1622,9	537,4	1306,8	-11,7	-19,5
Produits laitiers	58,9	1172,3	60,1	1175,2	2,0	0,2
Thé	50,1	750,5	50,6	782,1	1,0	4,2
Exportations						
Agrumes	567,4	3029,9	593,3	2927,4	4,6	-3,4
Primeurs	441,3	2695,8	475,8	2995,1	7,8	11,1
Conserves végétales	71,8	1076,2	65,7	1027	-8,5	-4,6

Source : Office des Changes, Balance Commerciale 2005 et 2006.

En ce qui concerne les exportations agroalimentaires, les principaux produits sont les agrumes, les primeurs et les conserves de légumes. En 2006, leur exportation a rapporté près de 7 milliards de dirhams en équivalent devises, soit près de 63,5% de la valeur des exportations totales agroalimentaires (hors produits de pêche). L'évolution des performances globales de ces trois catégories de produits a été favorable avec une augmentation de 5% en quantité et de 2,2% en valeur par rapport à 2005. Toutefois, les meilleurs résultats ont été enregistrés pour les primeurs.

En effet, les exportations de primeurs ont porté sur 475 800 T en 2006, soit près de 8% de plus que la campagne précédente. Elles ont profité notamment à la tomate pour laquelle le contingent d'exportation a été élargi dans le cadre de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne. Ce contingent est ainsi passé de 213 000 T à 223 000 T respectivement. D'autres produits maraîchers ont également enregistré une augmentation de leurs exportations tels que le haricot vert, le poivron, la courgette et le melon. L'haricot vert est devenu pratiquement le deuxième légume exporté après la tomate avec près de 102 000 T. Il est suivi par la courgette (40 700 T), le melon (45 700 T), les piment et poivron (46 500 T) et la fraise (22 700 T). Par contre, les exportations de pomme de terre ont maintenu leur chute notée depuis le début des années 2000 pour des raisons surtout liées à la régression de la demande du marché européen. Cette chute a atteint 28% par rapport à la campagne 2004-05 aggravant d'un point celle relevée au cours de la période 2001-05 (-27%).

Les exportations d'agrumes ont atteint 593 300 T, soit une hausse de 4,6% par rapport à l'année 2005. L'augmentation a concerné d'une manière importante la variété Maroc Late (+38%) qui, à elle seule, occupe 34,4% des exportations agrumicoles totales. La clémentine a également profité de cette hausse passant de 170 000 T en 2005 à 190 000 T en 2006. Bien que l'UE constitue la principale destination des agrumes marocains, sa part a diminué en 2006 de sept points en passant de 54% à 47%. Cette baisse est compensée par une hausse des exportations vers la Russie qui, de plus en plus, conteste à l'UE le rang de premier client mondial des agrumes produits au Maroc.

Pour les conserves végétales, les quantités exportées ont chuté de 8,5%. Cependant les exportations d'olives de table - un des principaux produits pour lesquels le Maroc présente de grands atouts commerciaux dans le marché mondial - ont connu une légère amélioration en 2006 avec près de 5% de

plus qu'en 2005 (62 000 T contre 60 000 T). Par contre les exportations de cornichon ont baissé de 280% en passant de 1 900 T à 500 T.

S'agissant des taux d'auto-provisionnement pour les principaux produits agroalimentaires, le tableau 10 montre une amélioration notable en 2006 sauf pour le sucre et les viandes rouges. En effet, et en tenant compte des conditions climatiques ayant sévi en 2006, les productions de céréales, d'oléagineux (l'olive notamment), des viandes blanches, du lait, des fruits frais et secs et des légumes ont enregistré des augmentations plus ou moins élevées selon les produits avec des répercussions positives sur la couverture des besoins de consommation et même d'exportation. Au contraire, même si le concept de la sécurité alimentaire a pris le dessus dans le nouveau contexte économique, les efforts visant l'autosuffisance en sucre et en huiles doivent être soutenus. Les taux d'auto-provisionnement en ces deux produits sont restés pratiquement stables à un niveau respectif qui tourne autour 50% et 20% durant les cinq dernières années. La saisonnalité de l'offre en viandes rouges paraît également encore fortement tributaire des conditions climatiques, ce qui montre l'importance du système de production traditionnel.

Tableau 10. Taux d'auto-provisionnement en principaux produits agroalimentaires (2005-2006, %)

Produit	2005	2006	Variation en % 2005-06
Céréales	48,7	106,3	118,2
Huiles végétales	15,1	20,2	34,2
Sucre	50,0	40,3	-19,3
Viandes rouges	127,0	117,7	-7,3
Viandes blanches	100,0	107,3	7,3
Lait	100,0	106,8	6,8
Fruits frais et secs	107,6	110,2	2,4
Légumes	129,9	148,1	14,0

Sources : Ministère de l'Agriculture, Bilans campagnes 2004-05 et 2005-06, Estimations faites à partir de données du Haut Commissariat au Plan (2002), Enquête sur la consommation des ménages 2000-01 ; Direction d'Elevage (2007), Données sur l'évolution des productions animales.

V – Le secteur de la pêche

Avec un littoral de 3500 Km et un espace maritime d'un peu plus d'un million de km² (suite à l'extension de la zone économique exclusive (ZEE) en 1981), le Maroc dispose d'un des plus grands réservoirs poissonneux au monde avec un potentiel de production estimé à 1,5 millions de tonnes. Ces données le placent au premier rang au niveau africain et au 25^{ème} à l'échelle mondiale avec une production annuelle moyenne variant entre 700 000 T et 900 000 T. L'essentiel de la production (86%) est assuré par la pêche côtière alors que le reste des débarquements correspond presque entièrement à l'activité de la pêche hauturière avec 13% des captures.

Sur le plan économique, le secteur de la pêche contribue pour près de 2% du PIB national et assure l'emploi pour près de 300 000 personnes dont près de 55% sont des marins et 15% sont dans le secteur de transformation industrielle. Les plus importants ports de déchargement des prises sont ceux de Laayoune, Tan Tan, Agadir, Dakhla et Casablanca pour l'Atlantique et Al Hoceima, Nador et Tanger pour la Méditerranée.

Le secteur des conserves de poisson souffre de certaines contraintes techniques liées à l'insuffisance des capacités de congélation dans les ports de débarquement et la concentration des équipements dans les ports du sud du pays. D'autres contraintes sont liées au manque d'encadrement professionnel dans la pêche artisanale et aux charges élevées d'exploitation dans la pêche côtière en raison des coûts nécessaires à l'entretien de la flotte. Ces problèmes se répercutent le plus souvent d'une manière négative sur la qualité des approvisionnements des usines en poisson et sur les prix de vente des produits.

En 2006, les indicateurs de performance du secteur des pêches maritimes ont globalement reflété la politique du département de tutelle en matière de gestion rationnelle des ressources et la mise à niveau de la filière. En effet, la contribution du secteur à l'économie nationale s'est améliorée à travers une production halieutique de 881 156 tonnes pour une valeur estimée à 6,6 milliards de dirhams. De même, les exportations de produits de pêche ont atteint 48% des exportations agroalimentaires et 12% des exportations totales. Leur valeur a augmenté de 19% par rapport à celle de 2005 atteignant ainsi 11 milliards de dirhams. Le montant des investissements s'est consolidé autour de 1,3 milliards de dirhams, ce qui s'est répercuté d'une manière positive sur l'emploi direct et indirect lié au secteur.

Afin de consolider ces performances, la politique poursuivie semble se concentrer sur la gestion de la régulation de l'accès à la ressource. D'autres actions sont également entreprises notamment en ce qui concerne la mise à niveau des principales étapes de la filière.

1. Infrastructure et équipements

En 2006, la flotte de pêche marocaine était composée de 2 914 navires immatriculés dont 87% sont ceux de la pêche côtière et artisanale et le reste pour la pêche hauturière (tableau 11). La majorité de la flotte côtière (près de 78%) est active sur la côte atlantique avec une capacité de pêche estimée à un peu plus de 261 000 m3 et une puissance motrice globale de 541 000 CV environ. La pêche hauturière est entièrement basée sur l'Atlantique avec 375 navires d'une capacité de près de 412 000 m3 et une puissance motrice d'un peu plus de 475 000 CV.

Tableau 11. Caractéristique de la flotte immatriculée (Capacité en m3; Puissance motrice en CV ; 2006)

Ports d'attache	Flotte hauturière			Flotte côtière		
	Nombre	Capacité	Puissance	Nombre	Capacité	Puissance
Méditerranée				565	56561	132496
Atlantique	375	411569	457148	1974	261266	540762
Total	375	411569	457148	2539	317827	673258

Source : Données du Ministère des Pêches Maritimes (2007).

Selon le Ministère des Pêches Maritimes (2007)¹⁷, l'effectif des navires immatriculés en 2006 a atteint 70 unités dont 68 destinés à la pêche côtière et les deux autres à la pêche hauturière (un crevettier et un pélagique). Le nombre de navires radiés au cours de l'année en question a régressé de 61% par rapport à 2005 en raison notamment des efforts déployés par les opérateurs en matière de respect des règles de conformité de la flotte. Par ailleurs, le renouvellement des licences de pêche a concerné 2060 licences de pêche côtière et hauturière contre 2182 licences en 2005, soit une légère baisse de près de 6%.

¹⁷ Ministère des Pêches Maritimes (2007), Rapport d'Activités , Année 2006. Secrétariat Général, Cellule de Planification.

Le coût des investissements réalisés pour la totalité de la flotte au cours de l'année 2006 est estimé à plus de 296,6 millions de dirhams contre près de 388 millions de dirhams en 2005, soit une baisse de 23,5%. Les raisons invoquées sont celles de la régression des investissements au niveau de la pêche côtière. Par contre, ceux de la pêche hauturière ont enregistré une progression remarquable avec l'acquisition rapportée ci-dessus de deux navires d'une valeur de 127,3 millions de dirhams.

2. La production : tonnage des captures

Pour l'année 2006, la production halieutique a atteint 881 156 tonnes, toutes espèces confondues, générant ainsi une valeur de 6,6 milliards de dirhams. La pêche côtière et artisanale représente près de 80% du tonnage capturé et 54% de sa valeur contre 10,2% et 41,4% respectivement pour la pêche hauturière (Tableau 12). Le volume des captures a baissé d'un peu plus de 15% par rapport à 2005 en raison du recul en même temps des débarquements de la pêche hauturière (-20,2%) et de la pêche côtière et artisanale (-19%). Cependant, l'effet sur la valeur s'est limité à une chute de 2,6% seulement grâce à une appréciation non négligeable de la valeur des produits issus de la pêche côtière et artisanale.

Tableau 12. Production halieutique nationale en 2005 et 2006 (Poids en 1000 tonnes et valeur en millions de dirhams)

Type pêche	2005		2006		Variation 2005-06 (%)	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Pêche côtière et artisanale	865,9	3404,4	702,3	3546,1	-18,9	4,2
Poisson pélagique	742,9	1257,6	579,0	1347,2	-22,1	7,1
Céphalopodes	28,9	913,2	28,5	885,0	-1,6	-3,1
Poisson blanc	86,0	1044,5	87,5	1122,0	1,7	7,4
Crustacés	5,4	182,4	5,0	186,2	-5,8	2,1
Coquillages	2,8	6,8	2,3	5,7	-17,4	-15,5
Pêche hauturière	113,2	3037,1	90,4	2721,6	-20,2	-10,4
Céphalopodes	42,3	2398,7	35,5	2066,0	-16,1	-13,9
Poisson blanc	18,1	134,0	19,4	155,0	7,2	15,7
Crevettes	4,2	438,1	3,7	460,4	-12,0	5,1
Poisson pélagique	48,7	66,4	31,8	40,2	-34,6	-39,4
Affrètement	43,1	48,0	71,3	77,4	65,4	61,1
Autres activités	16,2	267,3	17,2	235,9	6,1	-11,8
Algues	12,8	96,1	14,9	104,1	16,1	8,3
Aquaculture	1,5	60,6	0,3	8,5	-80,2	-86,0
Corail	0,003	4,0	0,002	1,3	-33,3	-67,6
Madragues	1,9	106,6	2,0	122,0	5,4	14,5
Total	1038,4	6756,9	881,2	6580,9	-15,1	-2,6

Source : Données du Ministère des Pêches Maritimes (2007).

La baisse du volume enregistrée au niveau de la pêche hauturière est due principalement à celle du poisson pélagique (sardine notamment) avec -34,6%, suivie par celle des céphalopodes (-16,1%) et des crevettes (-12%). Elle s'est répercutée par une réduction de près de 10,5% pour la valeur des captures avec une contribution assez importante du poisson pélagique (-39,4%).

Pour la pêche côtière et artisanale, le volume des débarquements a diminué de près de 19% par rapport à 2005. La baisse enregistrée est due notamment à celle des captures du poisson pélagique (-22,1%) et des coquillages (-17,4%). Cependant, la valeur correspondante a augmenté de 4,2% en raison de l'appréciation des cours du poisson blanc et du poisson pélagique qui ont enregistré une amélioration respective de 7,4% et 7,1%.

En ce qui concerne les affrètements, leurs quantités débarquées en 2006 atteignent 71 294 tonnes, soit 8% de la production halieutique et 1,2% de sa valeur. La nette amélioration enregistrée par rapport à 2005 (+65,4% en volume et +61,1% en valeur) est due à l'exploitation de la pêcherie pélagique dans le cadre de la reconversion des usines de congélation du port de Dakhla. En effet, les entreprises qui ont opté à l'intégration de la filière des petits pélagiques ont été exceptionnellement autorisées à augmenter leurs captures de ce type de poisson en ayant recours à des navires affrétés pour une durée de 4 ans.

Les autres activités littorales ont contribué pour près de 2% et 3,6% du volume et de la valeur de la production halieutique. Elles concernent notamment l'activité d'exploitation des algues et des madragues qui a enregistré une hausse de production respective de 16% et 5,4% par rapport à l'année 2005.

3. La consommation et les échanges des produits de la pêche

Le montant de la consommation des produits de la pêche au Maroc montrent des niveaux assez faibles comparativement à certains pays en développement de la méditerranée. En effet, selon la FAO (2007), ce niveau atteint près de 8,8 kg/personne/an contre 11,2 kg en Tunisie, 12,2 kg en Libye et 15 kg en Egypte¹⁸. La différence de consommation avec les pays développés tels que la France est encore plus prononcée avec 33,5 kg/personne/an. Le niveau de consommation au Maroc est resté pratiquement le même que celui relevé par la Direction de la Statistique en 2001 à savoir 9 kg/personne/an. L'écart par rapport aux pays mentionnés reste assez élevé en dépit de l'importance du potentiel poissonnier du pays. La faiblesse relative du niveau de consommation des produits de la mer est due, entre autres, à la cherté relative des prix du marché elle-même résultant de la pression exercée par les opportunités d'exportation. En effet, le consommateur moyen considère le poisson comme un bien de luxe avec une élasticité-revenu évaluée à 1,11% par la Direction de la Statistique en 2002¹⁹.

La pression des exportations peut être notée durant la période 2002-06 où la part exportée a atteint en moyenne 35% du tonnage capturé et a rapporté un peu plus de 60% de la valeur de la production. En 2006, le Maroc a exporté près de 436 000 T, soit 31% de plus qu'en 2005. La valeur des exportations s'est élevée à 11 milliards de dirhams en augmentation de 19% par rapport à l'année précédente. Les principaux produits concernés sont le poisson congelé avec 39% du tonnage exporté, le poisson en conserve (29%) et le poisson frais (15%). Les pays de l'UE restent la principale destination des produits de la pêche avec une part variant entre 50% et 60% du volume exporté. En général, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas constituent les plus importants pays partenaires. Les pays de l'Afrique (Bénin, Gabon, République Démocratique du Congo, Togo) absorbent également des quantités non négligeables variant annuellement autour de 15% à 20% essentiellement sous forme de conserves de poisson. Par ailleurs, le département des Pêches Maritimes a renouvelé l'exploitation des produits halieutiques au profit de 2060 licences de pêches en 2006. En plus, et conformément aux dispositions des accords de pêche signés avec des pays partenaires, 15 navires japonais et 12 navires russes ont été autorisés à pêcher dans les eaux nationales en 2006.

¹⁸ Données FAOSTAT.

¹⁹ Direction de la Statistique (2002), Elasticités-Revenu de la Demande des Ménages.

4. Les principales orientations de politique dans le domaine de la pêche

La stratégie appliquée à la gestion des pêches au Maroc vise l'exploitation durable des ressources halieutiques en limitant les captures de certaines espèces menacées et en maîtrisant l'augmentation de l'effort de pêche. Selon la FAO (2006)²⁰, les axes de cette stratégie sont élaborés autour de l'optimisation de la production, la maximisation des retombées socio-économiques issues de l'activité de pêche, et la consolidation de la politique de proximité. Ainsi, l'action des autorités publiques s'oriente vers la lutte contre les principales infractions enregistrées par les délégations régionales du Département des Pêches Maritimes, à savoir la pêche dans les zones interdites, la pêche de juvéniles et l'utilisation des équipements prohibés. Les actions à renforcer dans le futur sont l'assainissement de la flotte artisanale, la lutte contre les circuits informels et la conformité aux règles de qualité exigées par les pays importateurs.

Sur le plan de la recherche halieutique, les orientations des responsables mettent l'accent sur l'importance des investigations à mener dans les domaines d'adaptation et d'aménagement des principales pêcheries notamment les pêcheries poulpières et de petits pélagiques, la mise à niveau et le renforcement du Réseau de Surveillance de la Salubrité du Littoral (RSELL) et la participation à la recherche océanographique effectuée par les navires de recherche étrangers (Ministère des Pêches Maritimes, 2007)²¹. Le principal objectif est le suivi de l'état des stocks par la prospection, l'amélioration de la qualité des produits de pêche et l'adaptation des équipements pour l'exploitation durable de la ressource. Par ailleurs, le programme de vulgarisation des règles d'hygiène de base s'est poursuivi au profit du personnel des unités de valorisation des produits de pêche.

Les moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs se basent sur des plans d'aménagement, des mesures techniques et des incitations économiques spécifiques au secteur. Parmi les plus importantes mesures, figurent les efforts de restructuration et de réhabilitation des principales halles aux poissons, l'octroi d'un régime favorable en matière de tarification douanière des biens d'équipement et des engins, la détaxation totale des prix des carburants et la mise en place d'une protection assez élevée du secteur (40% en tarif NPF). Toutefois, pour ce dernier point, la signature d'accords préférentiels avec l'UE, les Etats-Unis et certains pays arabes (Tunisie, Jordanie, Egypte) prévoyant l'exonération tarifaire immédiate ou progressive des échanges pourrait exposer le pays à la concurrence étrangère surtout si la règle d'origine des produits n'est pas respectée.

VI – Evolution des politiques agricoles et alimentaires

1. Politiques de structures

Selon les résultats du dernier recensement général de l'agriculture (RGA) entrepris en 1996, l'agriculture marocaine est pratiquée dans un effectif de 1.496.349 exploitations avec une SAU totale de 8,7 millions d'hectares (Tableau 13). Les unités de moins de 5 ha de superficie constituent un peu plus de 71% de l'effectif total mais elles n'occupent que près de 24 % de la SAU globale. L'essentiel de la superficie (43,2%) est occupé par les exploitations dont la taille est comprise entre 5 et 20 ha et représentent 25% de l'effectif total. Les grandes propriétés foncières (> 100 ha) cumulent 8,7% de la SAU même si leur nombre se limite à 3 182 exploitations, soit une SAU moyenne de 238,65 ha par unité. Ce déséquilibre de la structure foncière des exploitations agricoles marocaines constitue un handicap sérieux à une mise en valeur efficace des terres, aggravé par certains statuts fonciers co-existants avec le statut de propriété (Melk).

²⁰ FAO (2006), Fishery Country Profile. Kingdom of Morocco.

²¹ Ministère des Pêches Maritimes (2007), Rapport d'Activité 2006.

Tableau 13. Structure foncière des exploitations agricoles (1996)

Taille ha	Nombre	% du total	% cumulé	Surface 1000 ha	% du total	% cumulé
0 - 1	380039	25,40	25,40	170,361	1,95	1,95
1 - 5	684379	45,74	71,13	1915,816	21,94	23,89
5 - 20	372935	24,92	96,06	3775,194	43,23	67,12
20 - 50	47985	3,21	99,26	1526,298	17,48	84,60
50 - 100	7829	0,52	99,79	585,157	6,70	91,30
>100	3182	0,21	100,00	759,397	8,70	100,00
Total	1496349	100,00	-	8732,223	100,00	-

Source : Ministère de l'Agriculture (1997), Résultats du Recensement Général de l'Agriculture 1996.

Pour pallier à de telles contraintes, les autorités publiques réagissent par la mise en place de programmes sectoriels qui ont pour but d'améliorer les performances des exploitations agricoles à travers notamment le lancement en 2000 de la Stratégie de Développement Rural 2020. Depuis cette date, les politiques structurelles liées aux secteurs agricole et alimentaire continuent leurs incitations à l'investissement aussi bien dans les activités de production primaire que dans la transformation et la commercialisation. Ce choix a été renforcé en 2006 dans l'objectif de moderniser les systèmes de production, pour rivaliser avec la concurrence étrangère de plus en plus active sur le marché intérieur. L'ensemble des mesures prises à ce sujet est en majorité financé par le budget de l'Etat mais la coopération internationale intervient également sur des aspects liés au développement rural. Les actions sont de plus en plus conduites dans le cadre de projets intégrés mis en place sur la base d'une gestion partenariale. De plus, les politiques structurelles concernent aussi l'aménagement de l'espace agricole et le régime foncier.

A. Aménagement de l'espace agricole

L'aménagement de l'espace agricole a pour but d'améliorer la mise en valeur des terres agricoles qu'elles soient situées en zones irriguées ou en zones pluviales. Pour les zones irriguées, le Ministère de l'Agriculture a maintenu et renforcé ses efforts d'extension et de réhabilitation des périmètres irrigués. En 2005, ces efforts ont été concrétisés, entre autres, par le démarrage ou l'achèvement de travaux d'aménagement d'une superficie d'un peu plus de 14 000 ha en vue de l'irrigation par aspersion. Les périmètres concernés sont situés dans la province de Taounate (Périmètre Sahla) et dans les plaines du Gharb et du Loukkous (Projets Est1-Est4 et Merja). De même, la réhabilitation a concerné les zones faisant partie des projets de développement intégré axés sur la petite et moyenne hydraulique (DRI-PMH). A ce sujet, les travaux de réhabilitation intégrale des périmètres de PMH situés dans les provinces du Nord et de l'Est (Tétouan, Larache, Chefchaouen, Taounate, Al Hoceima, Taza, Taourirt, Nador, Oujda et Figuig) du Moyen Atlas (Khénifra et Azilal) et du Haouz (Marrakech) ont été poursuivis durant les années 2005 et 2006. La superficie totale réhabilitée durant ces deux années a dépassé 30 000 ha avec une approche visant le développement intégré où la population cible est considérée comme partenaire à part entière.

D'autres interventions de réhabilitation spécifiques ont également concerné la durabilité des périmètres de grande irrigation et de PMH. Elles ont pour objectif comme leur nom l'indique de porter des ajustements ciblés au réseau d'irrigation en vue d'améliorer son efficacité et ses performances techniques dans le cadre de Programmes d'Amélioration de la Grande Irrigation (PAGI 1 et PAGI 2) et du Programme de Réhabilitation de la Grande Irrigation (PRGI) lancés respectivement en 1986 et 2000. En 2006, plusieurs régions ont été concernées par de tels travaux ayant engagé des montants plus ou moins importants selon la nature des interventions dont on peut citer les réparations des ouvrages principaux, la

mise en place de stations de pompage, la réhabilitation des réseaux de drainage et d'assainissement, l'installation des bornes d'irrigation et la restauration des petits ouvrages d'irrigation notamment dans les régions oasiennes.

Le budget alloué en 2006 à la grande, la petite et moyenne hydraulique s'élève à 936,5 millions de dirhams, soit près de 35% de plus que l'année 2005 (tableau 14). La PMH a beaucoup plus profité de cette augmentation puisque le budget qu'elle a mobilisé a augmenté de 65% contre 26% pour la grande hydraulique. L'objectif principal des interventions de l'Etat dans ce domaine est la préservation du patrimoine irrigué par l'installation et/ou la réhabilitation des réseaux d'irrigation, la pérennité des ressources en eau et l'amélioration de l'efficacité des investissements publics liés à l'irrigation.

Tableau 14. Crédit d'investissement alloué au Ministère de l'Agriculture (millions dirhams et %)

Programmes d'investissement	2005		2006		Variation en % 2005-06
	Montant (1)	%	Montant (2)	%	
Domaine de l'Irrigation	694,2	43,8	936,5	59,1	34,91
- Grande Irrigation	535,6	33,8	674,8	42,6	25,99
- Petite et Moyenne Hydraulique	158,6	10,0	261,7	16,5	65,05
Développement des zones bour	195,9	12,4	153,0	9,7	-21,89
Soutien au développement agricole	392,2	24,8	212,1	13,4	-45,93
Formation, recherche et transfert de technologie	183,8	11,6	176,7	11,2	-3,86
Système d'information et études agro-économiques	13,8	0,9	16,8	1,1	21,86
Administration générale	104,0	6,6	88,7	5,6	-14,68
Total	1583,9	100,0	1583,9	100,0	0,00

Source : Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture (2007).

En ce qui concerne les régions à agriculture pluviale communément appelées zones Bour, les principales opérations d'aménagement de l'espace agricole sont liées aux actions des projets de développement rural intégré (DRI). Nous présenterons ci-dessous l'essentiel des interventions de l'Etat dans ce domaine notamment dans le cadre des projets de mise en valeur en Bour (DRI-MVB).

B. Amélioration du régime foncier

Le régime foncier des terres agricoles au Maroc montre que le statut de propriété concerne 76% de la SAU totale. Le reste de la superficie est réparti entre les terres collectives (17,7%), les terres Guich cédées à des tribus en contrepartie du service militaire jadis rendu à des Sultans du Maroc (2,8%), les terres Habous de confréries religieuses (0,6%) et les terres relevant du domaine de l'Etat (3,1%) (Ministère de l'Agriculture, 2007)²². En dehors du statut de propriété, le facteur commun des autres statuts consiste à l'exploitation des terres en jouissance par les ayants droit. Par conséquent, elles posent de sérieux problèmes limitant l'incitation à l'investissement pour améliorer les systèmes de production des exploitations agricoles qui sont pour la plupart familiales.

Durant les années 2005 et 2006, les autorités publiques ont poursuivi leur encouragement à l'appropriation des terres exploitées en jouissance parce que devenue nécessaire à une exploitation rationnelle du patrimoine foncier. Ainsi, pour les terres collectives et Guich situées dans les zones irriguées, la politique foncière encourage la poursuite de l'appropriation par les ayants droit et entame une réflexion à ce sujet en ce qui concerne les terres situées dans les zones pluviales. Pour les terres

²² Ministère de l'Agriculture (2007), Situation de l'Agriculture Marocaine 2005. Conseil Général du développement Agricole.

domaniales, l'engagement des autorités publiques est encore plus explicite en faveur de l'acquisition des lots exploités dans le cadre des coopératives de la réforme agraire. En effet, avec la publication dans le bulletin officiel de lois et décrets d'application concernant la consolidation du droit de propriété des attributaires, la libéralisation du secteur de la réforme agraire est en cours d'achèvement. Pour les attributaires, elle est désormais conditionnée par l'acquittement des prix d'acquisition des lots et la levée de l'hypothèque auprès de l'Etat.

Parallèlement à toutes ces décisions liées à l'uniformisation des statuts juridiques des terres, d'autres mesures ont été prises par les autorités publiques pour encourager l'immatriculation foncière. De telles mesures visent l'allègement des formalités, le raccourcissement des délais d'exécution et l'incitation à l'immatriculation collective.

Une autre mesure prise en 2005 et 2006 a permis de céder une partie des terres gérées par la Société de Développement Agricole (Sodea), la Société de Gestion des Terres Agricoles (Sogeta) et la Société de Développement de l'Élevage (Snde) en location dans le cadre d'un partenariat public-privé mis en place depuis 2003. Ce partenariat basé sur une location de longue durée (17 à 40 ans avec possibilité de prolongation) a pour objectif principal une meilleure valorisation des terres appartenant à ces trois sociétés étatiques par la réalisation de nouveaux investissements agricoles et agro-industriels et par la promotion de l'emploi rural. Au terme de la première tranche mise en location en 2004, une superficie de 44 500 ha a été attribuée aux locataires, soit un peu plus de 33,4% de la superficie totale des terres gérées par les sociétés d'Etat. Le reste des terres devrait être mis à location dans le futur afin de parachever l'opération et donc soustraire l'activité de production à l'Etat dans les terres concernées au profit du secteur privé.

C. Mesures d'incitations à l'investissement

Les mesures d'incitation à l'investissement dans le secteur agricole concernent essentiellement les subventions et aides accordées par l'Etat dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA). Les principales composantes d'intervention sont l'équipement des exploitations agricoles en matériel mécanique, les améliorations foncières et les aménagements hydro-agricoles, l'intensification de la production animale, la valorisation des produits agricoles et la lutte contre les aléas climatiques et notamment la sécheresse (Ministère de l'Agriculture, 2007)²³.

En 2005, le montant des aides et subventions accordées par l'Etat se sont chiffrées à près de 426 millions de dirhams, soit 0,6% de la valeur des productions végétale et animale pour la même année (tableau 15). Ce montant a pourtant augmenté de 36,7% par rapport à l'année 2004 en raison d'une réévaluation de 49% pour les subventions. Sur un total de près de 342 millions de dirhams de subventions, la part des aménagements agricoles et des améliorations foncières s'élève à 32,7% avec une augmentation de près de 30% par rapport à l'année 2004. Elle est suivie par celle de l'équipement des exploitations agricoles en matériel agricole (21,7% du montant global des subventions), l'utilisation des semences sélectionnées des céréales (16,6%), la promotion des exportations agricoles (11,5%) et l'intensification de la production animale (11,1%).

²³ Ministères de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2007), Les Aides Financières pour l'Encouragement des Investissements Agricoles. Un Instrument Fort de la Politique Agricole. DPAE.

Tableau 15. Principales mesures de soutien du Fonds de Développement Agricole (FDA) (Millions de dirhams et pourcentage)

Objet	2004		2005		Variation
	Montant (1)	%	Montant (2)	%	en % 2004-05
Subventions	229,15	100	341,7	100	49,1
Aménagements hydroagricoles et amélioration foncière	86,31	37,7	111,9	32,7	29,6
Équipement des exploitations en matériel agricole	58,09	25,4	74	21,7	27,4
Semences sélectionnées des céréales	26,19	11,4	56,7	16,6	116,5
Promotion des exportations agricoles	30,77	13,4	39,2	11,5	27,4
Intensification de la production animale	20,3	8,9	38	11,1	87,2
Autres	7,49	3,3	21,9	6,4	192,4
Primes	82,63	100	84,5	100	2,3
Arboriculture fruitière	38,16	46,2	30,3	35,9	-20,6
Achat de tracteurs agricoles	20,22	24,5	22,7	26,9	12,3
Matériel d'irrigation pour l'économie de l'eau	11,65	14,1	10,7	12,7	-8,2
Matériel d'élevage	10,77	13,0	10,1	12,0	-6,2
Unités de transformation, de conditionnement et de conservation des produits agricoles	1,83	2,2	10,7	12,7	484,7
Autres actions	575,01	100	457,6	100	-20,4
Assurance agricole	124,4	21,6	135,8	29,7	9,2
Sauvegarde et protection du cheptel	276,61	48,1	174,8	38,2	-36,8
Autres	174	30,3	147	32,1	-15,5

Source : Ministère de l'Agriculture (2007) Situation de l'Agriculture Marocaine 2005, CGDA.

En ce qui concerne les primes octroyées aux producteurs, l'arboriculture fruitière constitue la principale composante du FDA avec 30,3 millions de dirhams en 2005, soit près de 36% du montant total attribué. Les espèces arboricoles les plus concernées sont les agrumes, l'olivier et le palmier dattier pour lesquelles la prime d'installation des vergers varie entre 1 800 et 7 800 dirhams à l'hectare. Les montants de prime accordée à l'achat de tracteurs agricoles ont chuté d'un peu plus de 20,5%, ce qui est à l'encontre des objectifs attendus en matière de mécanisation des exploitations agricoles. Un tel constat a largement contribué à une révision à la hausse des subventions octroyées aux producteurs pour le matériel mécanique et le matériel d'irrigation à partir de l'année 2006.

D'autres interventions du FDA s'inscrivent dans le cadre des efforts entrepris par les autorités publiques pour la lutte contre les aléas naturels. Les principales actions à ce sujet concernent le soutien à l'assurance agricole pour la sécurisation de la production céréalière, les opérations de sauvegarde et de protection du cheptel en cas de sécheresse et la lutte anti-acridienne. En 2005, les engagements concédés par le FDA pour ces actions ont atteint près de 458 millions de dirhams, soit près de 20% de moins qu'en 2004. Les raisons de ce recul sont liées à la baisse des montants affectés à la sauvegarde du cheptel (-36,8%), d'une part, et à la lutte anti-acridienne et le soutien de la dette des Offices de Mise en Valeur Agricole (-15,5%), d'autre part.

Au contraire, les crédits de soutien à l'assurance agricole ont augmenté d'un peu plus de 9% en 2005. L'année 2006 a maintenu ce programme initialement fixé à une superficie de 300 000 ha de céréales avec une subvention de 50% des frais d'assurance. Compte tenu des conditions climatiques favorables au cours de l'année en question, le taux de souscription n'a concerné que 36% de la superficie programmée.

En plus des avantages accordés dans le cadre du FDA, le secteur agricole marocain continue d'être exonéré de l'impôt sur le revenu jusqu'en 2010. Bien que l'échéance s'approche, la discussion autour du sujet de défiscalisation ne semble pas à l'ordre du jour et rien ne peut confirmer ou infirmer son maintien au-delà de la date précitée.

En attendant, et pour encourager davantage l'investissement dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a procédé à une réduction du taux d'intérêt des prêts contractés par les producteurs agricoles. En 2006, ces taux ont été ramenés à 5% pour les crédits d'exploitation globaux et saisonniers. De même, le taux d'intérêt sur les prêts d'investissements a été réduit à 5,5% pour l'équipement en systèmes d'irrigation modernes, la mécanisation et la promotion de l'oléiculture (Crédit Agricole, 2007)²⁴. Ces révisions devraient rapprocher les conditions de financement de l'agriculture de celles des autres secteurs d'activité avec des avantages qui peuvent dans certains cas couvrir la totalité des charges du projet financé. Toutefois, le taux de financement par le CAM reste assez faible avec une clientèle bancarisée de 15% à 20% seulement de l'ensemble des exploitations agricoles du pays.

Néanmoins, les efforts de l'Etat en matière d'incitation à l'investissement dans le secteur agricole ont commencé à se concrétiser sous forme de projets de grande envergure. C'est le cas du Projet Olea Capital lancé en 2006 par trois établissements bancaires (Société Générale Asset Management, de France ; Crédit Agricole du Maroc ; Société Générale Marocaine de Banques) dans le but de structurer, financer et gérer le développement d'une filière agro-industrielle de production d'huile d'olive extra vierge au Maroc. Avec un montant de 600 millions de dirhams de fonds propres et 1,2 milliards de dette bancaire, le projet est conçu pour développer une capacité industrielle de production annuelle de 30 000 T d'huile d'olive répondant aux standards internationaux de qualité (Haut Commissariat au Plan, 2007)²⁵. L'offre projetée devra augmenter la production nationale de 60%, celle-ci étant estimée actuellement à 50 000 T, avec une amélioration globale de la qualité de l'huile produite.

Le dimensionnement du projet Olea Capital le place au rang du plus grand projet oléicole au monde. Il est basé sur la création projetée de 10 unités agro-industrielles complètement intégrées. L'amont agricole sera constitué d'unités de production d'une superficie moyenne de 1 000 ha conduites en système intensif permettant de produire 2 tonnes d'huile d'olive par hectare à partir de la sixième année de plantation. Les unités intégrées seront cédées en priorité aux investisseurs à partir de la septième ou la huitième année de vie du projet.

Au niveau du secteur agro-industriel et en plus des avantages accordés par le FDA, la Charte des Investissements permet aux investisseurs privés de bénéficier également d'incitations financières pour l'installation et/ou la mise à niveau des unités de production. A ce sujet, une autre opération d'investissement a modifié le système de production du sucre à l'échelle nationale. Il s'agit de la privatisation des sucreries appartenant à l'Etat et leur acquisition par un seul opérateur, en l'occurrence, la Compagnie Sucrière Marocaine (COSUMAR) du Holding Omnium Nord Africain (ONA). Cette privatisation qui concerne les sucreries implantées dans les régions du Gharb, du Loukkous, du Tadla et de l'Oriental se consolide avec l'engagement de la COSUMAR pour un programme d'investissement de 1,6 milliards de dirhams pour la période 2006-2011 (Ministère de l'Agriculture, 2007)²⁶. Au terme de cette opération, la structure du marché du sucre au Maroc devient monopolistique puisque la totalité de l'offre est assurée par cette compagnie. Actuellement, cette situation ne manque pas de soulever certaines inquiétudes de la part des autres opérateurs de la filière d'autant plus que le sucre continue d'être subventionné à la consommation.

Plus globalement et, s'agissant de programmes transversaux impliquant les Industries Agroalimentaires (IAA), il y a lieu d'évoquer également le lancement du 'Plan Emergence' par le Ministère de l'Industrie, du

²⁴ Crédit Agricole (2007), Un taux d'Intérêt Unifié pour des Agricultures Diversifiées.

²⁵ Haut Commissariat au Plan (2007), Prospective Maroc 2030, Quelle Agriculture pour le Maroc ? En Collaboration avec le Conseil Général du Développement Agricole.

²⁶ Ministère de l'Agriculture (2007), Situation de l'Agriculture Marocaine 2005. Conseil Général du Développement Agricole.

Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie en 2005. La conception de ce plan fait suite à une étude réalisée par le Cabinet McKenzie au profit du Ministère et qui a débouché sur la proposition d'actions concernant huit filières considérées comme moteurs de croissance de l'économie marocaine, à savoir l'offshoring, le secteur automobile, l'aéronautique, l'électronique, l'agroalimentaire, les produits de la mer, les textiles et l'artisanat industriel (Taghi, 2006)²⁷.

Se basant sur une approche ciblée et volontariste de l'Etat et, concernant les secteurs agroalimentaire et de pêche, ce programme ambitionne de créer près de 41.000 emplois, générer une valeur ajoutée de 6 milliards de dirhams et un surplus commercial de 7 milliards de dirhams à l'horizon 2015. Les principales filières concernées sont celles des fruits et légumes, les produits biologiques, l'huile d'olive, le jus d'orange, les pélagiques et les produits de mer congelés et élaborés.

Juste après avoir établi les grandes lignes pour la stratégie du programme Emergence, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie a commandité une étude sur le secteur du commerce vers la fin de l'année 2006 au Cabinet Ernest & Young. Cette étude a débouché sur la conception d'un autre programme spécifique intitulé en Arabe 'Rawaj 2020'²⁸. Ses principaux objectifs visent l'amélioration des conditions d'approvisionnement du consommateur, l'amélioration du niveau de vie des commerçants, l'augmentation de la part du secteur dans le PIB national de 11% à 17% à l'horizon 2020 et la création d'emploi (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2007)²⁹.

Doté d'un budget estimé à 12 milliards de dirhams, ses composantes sectorielles concernent le commerce de proximité, la grande et la moyenne distribution et les marchés de gros de fruits et légumes, les abattoirs et les halles aux poissons. L'approche du programme Rawaj 2020 consiste à mobiliser les leviers de croissance pour les trois composantes par une série d'actions structurelles, réglementaires et financières. Les mesures envisagées pour l'amélioration du fonctionnement des marchés de gros restent toutefois plus préoccupantes en raison de la complexité des règles régissant leur activité en même temps que la multiplicité des intervenants. De ce fait, la plus grande part du budget prévu (75%) sera affectée à cette composante, soit 9 milliards de dirhams (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2007)³⁰. Il s'agira de mettre en place un schéma directeur capable d'améliorer la gestion des marchés de gros en faisant intervenir le secteur privé, lutter contre le secteur informel et développer une politique de qualité répondant aux nouvelles exigences du consommateur.

2. Politiques de développement rural

Le développement rural au Maroc continue d'être une question de premier plan compte tenu de son importance pour le développement socio-économique de l'ensemble du pays. Depuis la mise en place en 2000 de la stratégie 2020 du développement rural, l'action des gouvernements qui se sont succédés a montré une volonté politique d'accorder au développement rural une attention particulière en termes de moyens humains et financiers.

Durant les deux dernières années, l'évolution de la politique du développement rural enregistre la mise en place de deux principaux instruments d'intervention par les autorités publiques. Il s'agit de la poursuite d'actions entreprises par la nouvelle génération des projets de développement intégré concernant la mise

²⁷ K. Taghi (2006), Programme Emergence. Une politique Volontariste et Ciblée au Service de l'Essor de l'Economie Nationale. Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie. Rabat.

²⁸ Ce concept signifie grand achalandage et grande activité commerciale.

²⁹ Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie (2007), Rawaj, Plan de Développement du Secteur Commercial.

³⁰ Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie (2007), Programme en Faveur du Secteur du Commerce et de la Distribution 'Rawaj Vision 2020'. Journée Nationale du Commerce Intérieur. Dossier de Presse.

en valeur en Bour (DRI-MVB) et le démarrage des programmes inscrits dans le cadre de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH).

A. Les projets DRI - MVB

Ces projets concernent les zones rurales qui n'ont pas bénéficié d'investissements publics significatifs dans le passé. Tout comme les projets antérieurs réalisés dans les périmètres de mise en valeur en Bour (DRI – PMVB), ils sont également régis par la loi 33-94 qui détermine les fondements de la stratégie de développement des zones pluviales. Ils sont aussi conformes aux objectifs de la Stratégie de Développement Rural de la Banque Mondiale connue sous le nom de '*Reaching the Rural Poor*'.

Les projets DRI-MVB correspondent à une des trois étapes de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural 2020 pour laquelle le gouvernement marocain a fait appel à la Banque Mondiale pour appuyer trois grandes opérations de développement rural intégré. La première opération concerne la petite et moyenne hydraulique (DRI-PMH) qui a démarré en 2001 dans les zones montagneuses pauvres dotées de petits périmètres irrigués. Les activités des projets DRI – MVB ont démarré ensuite en 2004 pour une période d'exécution de 6 ans. Enfin, le projet de développement intégré (DRI-Forêts) concerne la gestion des ressources naturelles notamment dans les bassins versants et les zones forestières.

Le contexte stratégique de DRI- MVB met l'accent sur les piliers suivants (Banque Mondiale, 2003)³¹ :

- La promotion du développement humain et des politiques d'inclusion des populations vulnérables dans les zones défavorisées et marginales,
- le renforcement des conditions de croissance économique et de développement du secteur privé, et
- l'amélioration de la gouvernance.

En tenant compte de ces orientations stratégiques, les actions du projet s'articulent autour de deux principales composantes. La première correspond au renforcement institutionnel pour améliorer les capacités d'intervention dans le développement des zones Bour notamment en ce qui concerne l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes de développement rural. La deuxième composante concerne la mise en œuvre de projets dans les Zones d'Action Prioritaires (ZAP) situées dans les régions des plus pauvres du Maroc en se basant sur une approche participative.

Parallèlement à ces projets, les actions d'encadrement et de formation des producteurs agricoles font partie des préoccupations des responsables politiques. L'intervention du Ministère de l'Agriculture a amorcé une certaine réhabilitation, quoi qu'en soit encore timide, des structures d'encadrement local représentées par les Centres de Travaux agricoles (CT). Cette réhabilitation s'est surtout concrétisée par le réaménagement des locaux d'un certain nombre de CT dans le but d'améliorer la logistique de travail et d'accueil aussi bien pour les agents de développement que pour les producteurs agricoles. Cependant, la plupart de ces centres souffre encore d'une insuffisance marquée en ressources humaines nécessaires à l'encadrement des producteurs, qui constitue pourtant la raison d'être de telles structures.

Du côté professionnel agricole et pour jouer le rôle de partenaire à part entière de l'Etat, l'année 2006 a vu naître la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (Comader). Cette confédération constituée par une trentaine d'organisations professionnelles agricoles a pour objectif d'asseoir une coordination efficace entre celles-ci représentées en un seul interlocuteur, d'une part, et les décideurs politiques, d'autre part, pour toute question liée au développement agricole et rural. Vue de cet angle, la Comader entend implicitement pallier à l'inefficacité remarquable du rôle des Chambres d'Agriculture et de leur Union censées défendre les intérêts des producteurs agricoles vis-à-vis des autres opérateurs des filières agroalimentaires y compris l'Etat lui-même.

³¹ Banque Mondiale (2003), Document d'Evaluation de Projet sur un Prêt Proposé au Royaume du Maroc pour un Projet de Développement Rural Intégré de Mise en Valeur des Zones Bour. Rapport No 25916-Mor.

B. L'Initiative Nationale de Développement Humain

L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) est une action d'envergure nationale mise en place depuis le mois de Mai 2005 par décision royale. Ses objectifs principaux visent 'l'amélioration de l'indice de développement humain, dont principalement la réduction du taux de pauvreté dans les communes les plus pauvres' (Royaume du Maroc, 2005)³². Dans sa conception, l'INDH converge avec les programmes déjà fonctionnels de lutte contre la pauvreté notamment les projets de développement rural intégré et conforte les principes d'action développés par la stratégie 2020. Doté d'un budget de 10 milliards de dirhams pour la période comprise entre 2006 et 2010, ses quatre programmes prioritaires sont :

- Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain
- Le programme de lutte contre la précarité
- Le programme transversal

En ce qui concerne le premier programme, l'INDH cible 360 communes rurales avec une population moyenne de 10 300 personnes par commune. Le budget alloué à ce programme s'élève à 2,5 milliards de dirhams réservés pour le financement des activités suivantes :

- L'accès aux équipements sociaux, sanitaires et éducatifs de base
- La dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenu (AGR)
- Le soutien à l'action et l'animation sociale
- Le renforcement de la gouvernance et des capacités locales

Bien qu'il soit assez tôt pour évaluer l'impact des actions entreprises dans le cadre de l'INDH, certaines difficultés de mise en œuvre sont déjà remarquées sur le terrain. Elles sont plus ou moins marquées par la structure pyramidale régissant la gestion des actions envisagées. En effet, la définition des besoins est sous la responsabilité des comités locaux de développement humain composés des élus, d'ONG et des autorités locales. Ensuite, la validation de ces besoins relève des prérogatives des comités provinciaux, puis de comités régionaux avant que la décision d'octroi de crédits soit prise par le comité national interministériel présidé par le Premier Ministre. Les crédits alloués sont consignés pour chaque province à travers un contrat-programme où le rôle de la population cible semble finalement très peu actif en raison du caractère administratif qui domine la prise de décision.

3. Politiques de prix et de subventions

Ces politiques diffèrent selon l'importance socio-économique des filières avec une intervention des pouvoirs publics qui demeure surtout marquée pour les produits dits stratégiques (blé tendre, sucre et oléagineux). C'est la sensibilité de ces produits qui avait retardé leur libéralisation totale en 1996 alors que pratiquement toutes les restrictions quantitatives et de prix avaient été levées pour les autres produits agroalimentaires à partir de cette date.

A. Cas du blé tendre

Pour la commercialisation des céréales et compte tenu du niveau de production record enregistré en 2006, les autorités publiques ont procédé à une révision du système de commercialisation du blé tendre

³² Royaume du Maroc (2005), Initiative Nationale pour le Développement Humain. Plateforme pour un Plan d'Action.

dans le but de soutenir les producteurs céréaliers³³. Cette révision a conduit notamment à l'application du prix de soutien de 2 500 dh/T pour la totalité de l'offre en blé tendre au lieu des quantités destinées exclusivement à la fabrication de la farine subventionnée (Ministère de l'Agriculture, 2006)³⁴. En même temps, la protection à la frontière a augmenté pour atteindre 130% au lieu de 115% de droit ad-valorem sur la tranche du prix CAF inférieure à 1.000 dh/T. Ces deux décisions ont ensuite été renforcées par la prolongation de la période de collecte à fin septembre au lieu de fin août habituellement et la généralisation de la prime de magasinage à 20 dh/T et par quinzaine.

En ce qui concerne les problèmes de transparence évoqués par certains opérateurs de la filière, le gouvernement a également décidé l'affectation des quantités destinées à la fabrication de la farine de blé tendre subventionnée par voie d'appel d'offre aux minoteries. Seule la production nationale est éligible à la fabrication de ce produit avec un plafonnement par opérateur et un cahier de charges définissant les normes de qualité requises.

De telles mesures ont largement contribué à l'augmentation du niveau de collecte du blé tendre. En effet, vers la fin du mois de septembre 2006, les structures de stockage ont collecté près de 2 millions de tonnes de blé tendre, soit 68% de plus que la moyenne des cinq dernières années, 50% de plus par rapport à la campagne 2004-05 ou encore 35% de l'autre récolte record enregistrée en 1996.

Les conséquences de la révision du système de commercialisation du blé tendre se sont répercutées d'une manière positive sur le fonctionnement interne de la filière. Elles ont notamment induit une dynamique au niveau de la collecte du produit et d'utilisation des infrastructures de stockage avec une attention particulière à la valorisation de la qualité. Cependant, force est de constater que les mesures d'accompagnement peuvent être considérées comme non conformes aux efforts de préparation des producteurs à affronter la concurrence du marché mondial. Le dilemme de recherche de l'efficacité productive, d'une part, et la protection de la production nationale, d'autre part, reste donc posé et la décision ne semble pas en phase d'être tranchée par les décideurs politiques.

Ce constat est d'autant plus marqué que les mesures prises au niveau de la production agricole du blé tendre sont complètement découplées de celles liées à la consommation. En effet, les autorités publiques maintiennent toujours la subvention à la consommation d'un million de tonnes de farine de blé tendre³⁵. Le taux de subvention accordé tourne autour de 45% du prix de revient de ce type de farine. Le pilotage de la filière du blé tendre reste donc en grande partie entre les mains de l'Etat contrairement aux autres céréales pour lesquelles l'ancrage à l'économie du marché est beaucoup plus élevé.

B. Cas des produits oléagineux

Etant donné le faible taux d'autosuffisance alimentaire en huiles végétales (30% seulement), l'Etat poursuit sa politique de promotion du secteur oléagineux au niveau de la production agricole. Ainsi, En matière de production oléicole, l'Arrêté Conjoint no 2019.04 du 5/11/2004 fixant les modalités de l'aide de l'Etat pour la création des vergers est appliqué pour la subvention des plants d'olivier à hauteur de 80% du prix d'achat. Cette subvention conjuguée aux aides d'investissement accordées par le FDA et aux facilités de crédits mises en place par le CAM a pour objectif de promouvoir la culture de l'olivier par de nouvelles plantations durant les prochaines campagnes.

D'autre part, le prix de soutien à la production du tournesol est maintenu à 4 000 dh/T depuis l'année 2000 avec garantie d'écoulement auprès des unités de trituration. La Compagnie Marocaine de Produits Agricoles (Comapra) se charge de la collecte des récoltes auprès des producteurs et de la livraison de

³³ Pour une analyse complète de la politique céréaliers au Maroc durant les cinq dernières années, voir A. Ait El Mekki (2006), les Politiques Céréalières au Maroc. In Agri.Med, Agriculture, Pêche, Alimentation et Développement Rural Durable dans la Région Méditerranéenne. Rapport Annuel 2006. CIHEAM.

³⁴ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2006), Bilan de la Campagne Agricole 2005-06 et Programme d'Action pour la Campagne Agricole 2006-07.

³⁵ Cette farine est dite 'Farine Nationale de Blé tendre' (FNBT) normalement destinée aux populations pauvres.

l'offre aux unités de transformation. A l'aval de la production agricole, le prix de l'huile de graines a été libéralisé depuis l'année 2000, ce qui a soulagé les engagements de la Caisse de Compensation en ce qui concerne la subvention des produits alimentaires.

C. Cas du sucre

Depuis la libéralisation de l'amont de la filière sucrière en 1996, les prix de la betterave et de la canne à sucre se négocient entre les sucreries et les associations de producteurs constituées dans chaque zone de production. Contrairement à la filière oléagineuse, la consommation du sucre continue d'être subventionnée par l'Etat. Le montant de la subvention est resté constant depuis 1996 avec 2 000 dh/T, soit 40% du prix du pain de sucre ou encore 50% du prix du sucre granulé. Compte tenu de la quantité consommée annuellement au Maroc d'une manière directe et qui avoisine 900 000 T, le montant de la subvention a atteint en 2006 un peu plus de 2 milliards de dirhams.

4. Agricultures et environnement

Au fur et à mesure que des considérations de dégradation des ressources sont directement liées au bien-être des populations, les pouvoirs publics ont conçu et adopté une nouvelle politique basée sur une approche intégrant les questions environnementales dans le développement socio-économique. Cette politique s'est traduite par l'élaboration en 1995 de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) qui détermine les orientations et les grands axes de la politique nationale en matière d'environnement. Ensuite, et pour mieux structurer et opérationnaliser la stratégie en question, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) est élaboré en 2002 et ses actions s'inscrivent dans les domaines prioritaires suivants (Ministère d'Aménagement du Territoire, 2007)³⁶:

- La protection et la gestion durable des ressources en eau et en sols
- La protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables
- La protection et la gestion durable du milieu naturel
- La prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques majeurs
- L'amélioration de l'environnement urbain et péri-urbain

Dans le but d'assurer la pérennité des ressources naturelles des divers écosystèmes du pays, les modalités d'intervention de l'Etat nécessitent la concertation de plusieurs organismes gouvernementaux et plus particulièrement le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture du développement Rural et des Pêches Maritimes, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification et le Ministère de la Santé. Toutefois, c'est le Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (SEE) qui a pour mission la coordination, la surveillance et le contrôle en matière de protection de l'environnement.

Les interventions récentes sous forme de projets de développement intégré ont largement contribué à une meilleure connaissance de la problématique posée aux ressources naturelles et à l'environnement et des moyens à mettre en œuvre pour sa résolution. C'est le cas du Projet de Développement Intégré – Gestion des Ressources Naturelles (DRI – GRN) mis en place pour la période 2000-2008 dans le cadre du programme MEDA de la coopération entre le Maroc et l'Union Européenne. Ses objectifs généraux visent l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la gestion durable des ressources naturelles dans sept provinces du nord marocain, à savoir Al Hoceima, Nador, Oujda, Taounate, Taza et Tétouan (Ministère de l'Agriculture, 2007)³⁷. Dans l'ensemble, le projet concerne une superficie totale

³⁶ Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (2007), Structure et Consistance du PANE.

³⁷ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2007), Note de Présentation du Programme MEDA de Développement Rural Intégré et Gestion des Ressources Naturelles dans les Provinces du Nord du Maroc. Cellule centrale de Pilotage du Programme MEDA DRI/GRN. Administration du Génie Rural. Rabat, 7/3/2007.

estimée à 1,35 millions d'hectares avec une population qui avoisine 1,2 millions de personnes. Le budget de financement des activités atteint 36,1 millions € dont 67,3% proviennent du programme MEDA de l'UE.

Un autre projet de Développement Rural Intégré des Zones Forestières et Périforestières (DRI-Forêts) est mis en place en 2004 par le HCEFLCD avec un financement de la Banque Mondiale (450 millions de dirhams) sur une période de 5 ans. Il a pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie des populations et l'initiation d'une gestion durable des massifs forestiers en partenariat avec les différents acteurs concernés (Eaux et Forêts, 2004)³⁸. Le DRI- Forêts concerne 19 communes rurales situées dans trois massifs forestiers en moyenne et haute montagne à savoir la zone du plateau d'Oulmès dans la Province de Khémisset, la zone de Tounfit dans la Province de Khénifra et la zone du Tadla-Azilal au Moyen Atlas. Ces trois zones sont sélectionnées notamment pour leur représentativité au niveau des principales problématiques forestières marocaines. Elles sont caractérisées par la faiblesse de couverture végétale et des ressources fourragères, des problèmes de protection des sols et des conditions contraignantes au développement rural.

Il faut noter cependant que l'action de l'Etat en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement se heurte à certaines contraintes qui ont relativement limité son efficacité. En effet, le cadre institutionnel est caractérisé par une multitude d'intervenants pour lesquels le degré de conception de la gravité n'est pas le même. Il en résulte des incohérences de perception quand il s'agit par exemple d'aménagement des espaces naturels à des fins de développement de l'élevage, des forêts ou encore d'aménagement foncier. En outre, il y a lieu d'évoquer globalement le caractère plutôt répressif et non incitatif des textes réglementaires régissant l'exploitation des ressources naturelles, une chose qui ne pourrait être vue que d'une manière négative par les producteurs agricoles et les riverains des espaces forestiers potentiellement défenseurs de l'environnement.

³⁸ Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (2004), Projet de Développement Rural Intégré des Zones Forestières et Périforestières (DRI-Forêts). Evaluation Environnementale. Rapport Définitif.

Références bibliographiques

- Ait El Mekki A. (2007), *La Filière lait et Produits Laitiers au Maroc*. Mediterra, Identité et Qualité des Produits Alimentaires Méditerranéens. Les Presses Sciences Po. CIHEAM.
- Ait El Mekki A. , S. Jaafari & W. Tyner (2006), *Economic Competitiveness of the Meat Sub-Sector in Morocco: The Case of Beef and Poultry*. Paper Presented at the Ninth Annual Conference on Global Economic Analysis, GTAP/UNECA, Addis Ababa, Ethiopia, June 15-17, 2006.
- Ait El Mekki A. (2006), *les Politiques Céréalières au Maroc*. In Agri.Med, Agriculture, Pêche, Alimentation et Développement Rural Durable dans la Région Méditerranéenne. Rapport Annuel 2006. CIHEAM.
- Banque Mondiale (2007), *Perspectives pour l'Economie Mondiale*.
- Banque Mondiale (2003), *Document d'Evaluation de Projet sur un Prêt Proposé au Royaume du Maroc pour un Projet de Développement Rural Intégré de Mise en Valeur des Zones Bour*. Rapport No 25916-Mor.
- Chafai H. (2004), *Bovins Maigres et Finis : Production et Marché au Maroc*. Association Nationale des Producteurs de Viandes Rouges, Rabat.
- Crédit Agricole (2007), *Un taux d'Intérêt Unifié pour des Agricultures Diversifiées*.
- Direction de la Statistique (2002), *Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2000-2001*, Haut Commissariat au Plan.
- Direction de la Statistique (2002), *Elasticités-Revenu de la Demande des Ménages*.
- FAO (2006), *Fishery Country Profile*. Kingdom of Morocco.
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (2004), *Projet de Développement Rural Intégré des Zones Forestières et Périforestières (DRI-Forêts). Evaluation Environnementale*. Rapport Définitif.
- Haut Commissariat au Plan (2007), *Agrégats des Comptes Nationaux 2006, Base 1998*. Direction de la Comptabilité Nationale.
- Haut Commissariat au Plan (2007), *Prospective Maroc 2030, Quelle Agriculture pour le Maroc ?* En Collaboration avec le Conseil Général du Développement Agricole.
- Ministère de l'Agriculture (2007), *Bilan des Productions Végétales. Campagne 2005-06*. Direction de la Production Végétale.
- Ministères de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2007), *Note de Présentation du Programme MEDA de Développement Rural Intégré et Gestion des Ressources Naturelles dans les Provinces du Nord du Maroc*. Cellule centrale de Pilotage du Programme MEDA DRI/GRN. Administration du Génie Rural. Rabat, 7/3/2007.
- Ministères de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2007), *Les Aides Financières pour l'Encouragement des Investissements Agricoles*. Un Instrument Fort de la Politique Agricole. DPAE.
- Ministère de l'Agriculture (2007), *Situation de l'Agriculture Marocaine 2005*. Conseil Général du développement Agricole.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (2006), *Bilan de la Campagne Agricole 2005-06 et Programme d'Action pour la Campagne Agricole 2006-07*.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (2007), *Structure et Consistance du PANE*.
- Ministère des Finances et de la Privatisation (2007), *Rapport sur l'Evolution de l'Economie Marocaine, Année 2006*. Direction du Trésor et des Finances Extérieures.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie (2007), *Rawaj, Plan de Développement du Secteur Commercial*.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie (2007), *Programme en Faveur du Secteur du Commerce et de la Distribution 'Rawaj Vision 2020'*. Journée Nationale du Commerce Intérieur. Dossier de Presse.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie (2006), *Les Industries de Transformation 2005*. Edition 2006.
- Ministère des Pêches Maritimes (2007), *Rapport d'Activité 2006*
- Nations Unies (2007), *Situation et Perspectives de l'Economie Mondiale, 2007*.
- Office des Changes (2007), *Balance Commerciale 2006*.

- Royaume du Maroc (2005), *Initiative Nationale pour le Développement Humain. Plateforme pour un Plan d'Action.*
- Taghi K. (2006), Programme Emergence. *Une politique Volontariste et Ciblée au Service de l'Essor de l'Economie Nationale.* Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie. Rabat.